

Eurométropole de Strasbourg

# Projet de budget primitif exercice 2020

Note de présentation

Direction des finances et de la  
programmation 04/12/2019



# SOMMAIRE

<b>Présentation globale</b> .....	<b>4</b>
<b>I/ La section de fonctionnement</b> .....	<b>7</b>
<b>A / Les dépenses</b> .....	<b>7</b>
1 / Charges de gestion.....	8
2 / Dépenses de personnel .....	9
3 / Autres charges de gestion courante.....	10
4 / Charges financières .....	11
5 / Reversements de fiscalité .....	11
6 / Frais divers .....	11
7 / Financement de la section d'investissement .....	11
<b>B / Les recettes</b> .....	<b>15</b>
1 / Produits des services et du domaine.....	16
2 / Impôts et taxes .....	16
3 / Dotations et participations.....	16
4 / Autres produits de gestion courante.....	17
5 / Produits spécifiques.....	17
6 / Atténuations de charges .....	17
<b>II / Zoom sur la fiscalité et les dotations</b> .....	<b>19</b>
<b>III / La section d'investissement</b> .....	<b>20</b>
<b>IV / La dette</b> .....	<b>32</b>
<b>A / La dette au budget principal</b> .....	<b>32</b>
<b>B / La dette des budgets annexes</b> .....	<b>39</b>
<b>C / La dette garantie</b> .....	<b>41</b>
<b>V / Budget annexe des transports collectifs</b> .....	<b>43</b>
<b>VI / Budget annexe de l'eau</b> .....	<b>46</b>
<b>VII/ Budget annexe de l'assainissement</b> .....	<b>48</b>
<b>VIII/ Budget annexe des zones d'aménagement</b> .....	<b>50</b>
<b>IX/ Budget annexe des ordures ménagères</b> .....	<b>51</b>

## PRESENTATION GLOBALE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 s'équilibre globalement de la manière suivante, conformément au débat d'orientation budgétaire du 29 novembre dernier :

	BP 2019	Projet de BP 2020
<b>Budget principal</b>	<b>1 024 600 000</b>	<b>1 065 600 000</b>
Fonctionnement	712 900 000	719 300 000
Investissement	311 700 000	346 300 000
<b>Budget annexe de l'eau</b>	<b>78 900 000</b>	<b>76 600 000</b>
Exploitation	45 200 000	44 700 000
Investissement	33 700 000	31 900 000
<b>Budget annexe de l'assainissement</b>	<b>79 100 000</b>	<b>80 100 000</b>
Exploitation	51 600 000	50 000 000
Investissement	27 500 000	30 100 000
<b>Budget annexe des zones d'aménagement</b>	<b>16 964 694</b>	<b>8 196 000</b>
Fonctionnement	9 915 720	4 100 500
Investissement	7 048 974	4 095 500
<b>Budget annexe des transports collectifs</b>	<b>137 100 000</b>	<b>142 500 000</b>
Fonctionnement	126 500 000	134 700 000
Investissement	10 600 000	7 800 000
<b>Budget annexe des ordures ménagères (*)</b>	<b>910 000</b>	<b>1 010 000</b>
Fonctionnement	750 000	850 000
Investissement	160 000	160 000
<b>Budget total</b>	<b>1 337 574 694</b>	<b>1 374 006 000</b>
Fonctionnement	946 865 720	953 650 500
Investissement	390 708 974	420 355 500

(\*) Ce budget est limité aux 5 communes entrées en 2017, préalablement dotées d'un tel budget annexe

## Les documents budgétaires transmis aux conseillers comportent :

Pour le document réglementaire

### 1 / Les éléments de synthèse

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

### 2 / Les éléments du vote

- pour la section d'investissement :
  - vue d'ensemble des dépenses et recettes,
  - les dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
  - la liste des autorisations de programme. **Seuls sont soumis au vote** de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2020.
- pour la section de fonctionnement :
  - vue d'ensemble des dépenses et recettes,
  - les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- les annexes :
  - présentation croisée par fonction
  - annexes patrimoniales (état de la dette, méthode des amortissements, provisions, opérations pour le compte de tiers, état des emprunts garantis, état du personnel).

**3/ Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs, des zones d'aménagement, des transports collectifs et des ordures ménagères, détaillés ou simplifiés, conformément à la législation en vigueur.**

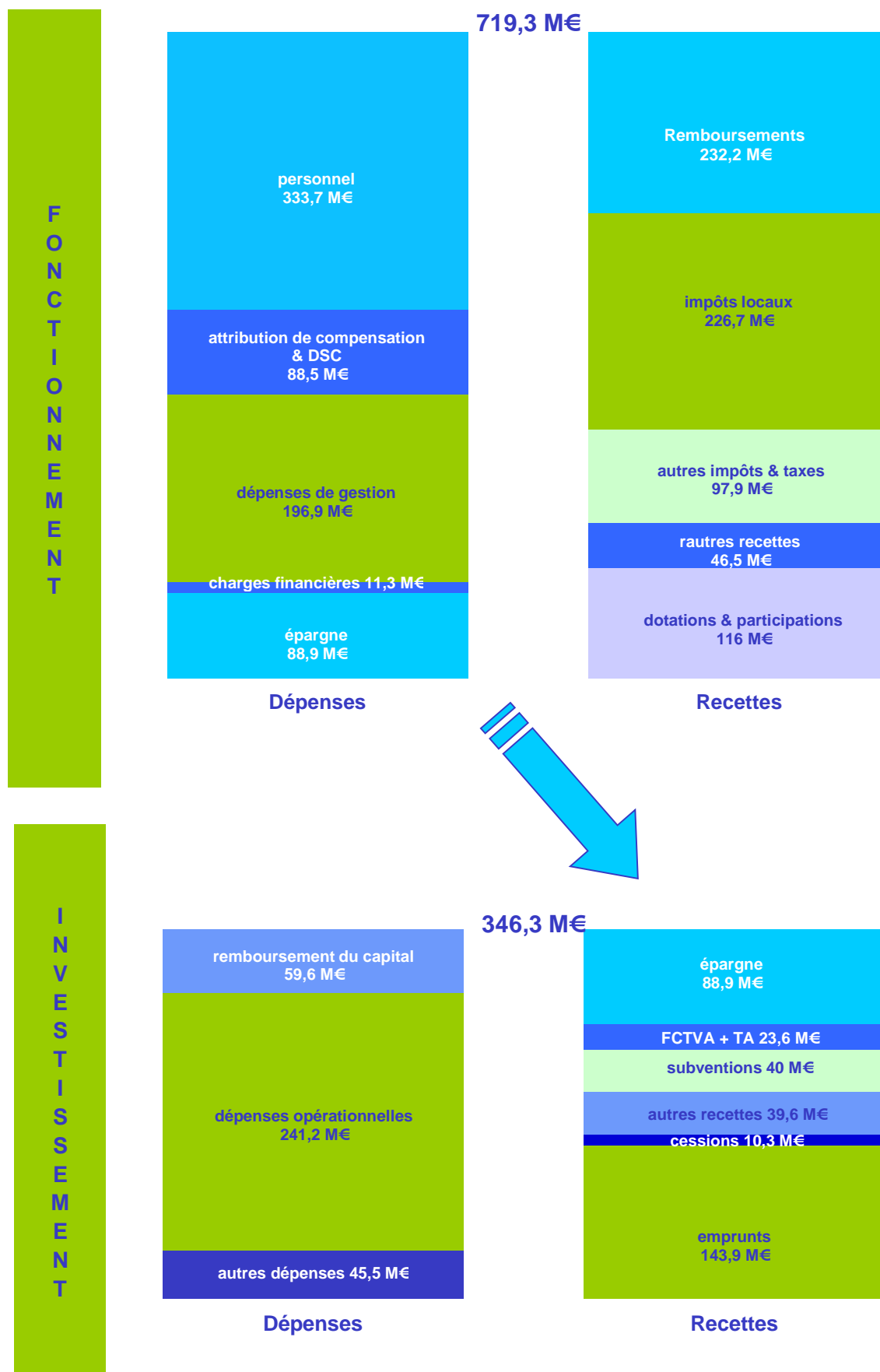
Pour le document de gestion

- une présentation, à titre informatif, par délégation, direction, service et nature des sections de fonctionnement et d'investissement
- pour plus de lisibilité, les subventions de fonctionnement sont désormais réparties par programme.
- la même présentation est prévue à titre d'information pour les différentes directions et services qui interviennent dans le périmètre des budgets annexes eau, assainissement, zones d'aménagement et transports collectifs.

Pour le cahier d'investissement

- la liste des autorisations de programme,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels,
- les mêmes détails étant présentés pour les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement (M49), et ceux des zones d'aménagement (M57), transports collectifs (M57) et ordures ménagères (M4).

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, détaillées dans la présente notice :



# I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A) LES DEPENSES

Le projet de budget 2020 intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 630,4 M€ à comparer aux 637,1 M€ du BP 2019, soit 1,1% (ou -6,7 M€).

BUDGET PRIMITIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2020			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	%
<b>-1- Charges de gestion générale</b>	<b>90 308 995</b>	<b>96 803 104</b>	<b>7,19%</b>
> Achats et variation de stocks	17 927 159	17 870 798	-0,31%
* Energie	9 888 300	10 188 500	3,04%
* Eau	1 355 391	1 230 100	-9,24%
* Fournitures	6 664 468	6 428 198	-3,55%
* Autres	19 000	24 000	26,32%
> Autres charges et charges externes	67 758 836	74 829 306	10,43%
* Services extérieurs	48 861 043	55 751 196	14,10%
- Contrat de prestations de service	25 639 046	31 589 776	23,21%
* dont fonctionnement Unité de Valorisation Energétique	7 633 068	12 647 300	65,69%
- Entretien et réparations	16 243 409	16 337 936	0,58%
- Autres	6 978 588	7 823 484	12,11%
* Autres services extérieurs	18 897 793	19 078 110	0,95%
- Frais de gardiennage	1 158 050	1 158 050	0,00%
- Frais de nettoyage des locaux	3 147 750	3 189 070	1,31%
- Autres	14 591 993	14 730 990	0,95%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 623 000	4 103 000	-11,25%
<b>-2- Charges de personnel</b>	<b>335 670 000</b>	<b>333 709 504</b>	<b>-0,58%</b>
> Dépenses de personnel	329 488 800	327 553 864	-0,59%
> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	6 181 200	6 155 640	-0,41%
Remboursement Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations, HEAR et OPS	-220 338 000	-218 009 780	-1,06%
<i>Charges de personnel réelles de l'Eurométropole</i>	<i>115 332 000</i>	<i>115 699 724</i>	<i>0,32%</i>
<b>-3- Autres charges de gestion courante</b>	<b>109 025 982</b>	<b>97 984 605</b>	<b>-10,13%</b>
> Subventions	30 766 734	33 867 766	10,08%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 586 174	9 805 984	14,21%
* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	22 180 560	24 061 782	8,48%
> Autres charges de gestion courante	78 259 248	64 116 839	-18,07%
* Contribution au SDIS	27 276 400	27 551 100	1,01%
* Versement au budget de l'assainissement	3 400 000	3 400 000	0,00%
* Versement au budget annexe des transports collectifs	18 750 000	20 600 000	9,87%
* Autres	28 832 848	12 565 739	-56,42%
* dont contributions actions sociales transférées du Département	6 370 220	6 229 346	-2,21%
* dont Unité de Valorisation Energétique	16 288 000	58 000	-99,64%
<b>-4- Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>297 696</b>	<b>298 612</b>	<b>0,31%</b>
<b>-5- Charges financières</b>	<b>11 735 000</b>	<b>11 275 000</b>	<b>-3,92%</b>
> Intérêts des emprunts et dettes	11 400 000	11 000 000	-3,51%
> Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	50 000	20 000	-60,00%
> Autres charges financières	285 000	255 000	-10,53%
<b>-6- Charges spécifiques</b>	<b>100 863</b>	<b>100 000</b>	<b>-0,86%</b>
> titres annulés (sur les exercices antérieurs)	100 863	100 000	-0,86%
<b>-7- Atténuation de produits</b>	<b>89 961 464</b>	<b>90 229 175</b>	<b>0,30%</b>
> Attribution de compensation	73 781 540	73 777 570	-0,01%
> Dotation de solidarité communautaire	14 561 366	14 691 605	0,89%
> Fonds de péréquation des ress. intercom. et com.	1 098 558	1 270 000	15,61%
> Autres reversements	520 000	490 000	-5,77%
<b>-8- Financement de la section d'investissement</b>	<b>75 800 000</b>	<b>88 900 000</b>	<b>17,28%</b>
> Amortissements	63 000 000	63 000 000	0,00%
> Virement de la section d'investissement	12 800 000	25 900 000	102,34%
<b>Autofinancement brut</b>	<b>64 000 000</b>	<b>79 900 000</b>	<b>24,84%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>712 900 000</b>	<b>719 300 000</b>	<b>0,90%</b>

## LES CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion générale concernent toutes les dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en augmentation de 7,2%, à 96,8 M€, soit +6,5 M€ de BP à BP.

Cette augmentation concerne pour +5 M€ les dépenses de l'unité de valorisation énergétique, en fonctionnement normal sur l'ensemble de l'exercice et pour +0,4 M€ l'appel à projet programme d'investissement d'avenir (PIA) – territoires de santé de demain, équilibré en dépenses et en recettes.

Hormis ce changement de périmètre, l'évolution de ce chapitre est de +1,2% (+1,1 M€).

### Achats et variations des stocks ↘ 0,3%

Les achats et variations des stocks sont en baisse de 0,3%, à 17,9 M€.

Sont constatés :

- **parmi les dépenses d'énergie** une augmentation de 0,3 M€, correspondant à l'évolution prévisionnelle du carburant, le calcul étant effectué sur les consommations de 2019 ;
- **au niveau des dépenses d'eau**, à 1,2 M€, une diminution des dépenses de 0,1 M€ ;
- **au sein du poste fournitures**, une baisse de 0,2 M€, de 6,7 M€ à 6,5 M€ correspondant aux moindres achats dans les services.

### Autres charges & services externes ↗ 10,4%

Le poste autres charges et services externes est en hausse de 10,4%, à 74,8 M€ au lieu de 67,8 M€ (+7 M€).

Y figurent :

- **les services extérieurs**, à 55,8 M€ en 2020 soit +6,9 M€ par rapport au BP 2019. Cette évolution comprend :
  - les contrats de prestation avec les entreprises, à 31,6 M€, soit +6 M€ de BP à BP, dont +5 M€ concernent la réouverture en année pleine de l'unité de valorisation énergétique, +0,5 M€ la sous-traitance informatique, +0,2 M€ la collecte de tri sélective et +0,1 M€ pour

les prestations de balayage manuel dans les communes.

- le poste entretien et réparations, à 16,3 M€, en légère augmentation (+0,6%);
  - la partie « Autres », à 7,8 M€, soit +0,8 M€ de BP à BP, incluant +0,4 M€ pour le projet PIA – territoires de santé de demain, +0,2 M€ pour les assurances suite au renouvellement du marché, +0,1 M€ d'études sur les coulées d'eau boueuses et +0,1 M€ pour la formation des apprentis, la Région ne prenant plus en charge cette dépense ;
- **les autres services extérieurs**, dont les dépenses évoluent de +0,2 M€, à 19,1 M€ en 2020 au lieu de 18,9 M€ en 2019. Cette croissance est liée à l'évolution de la communication économique, à +0,2 M€, le gardiennage restant stable de BP à BP (à 1,2 M€) et le nettoyage des locaux n'étant qu'en légère croissance (à 3,2 M€)

### Impôts et taxes ↘ 11,3%

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en baisse de 0,5 M€, en s'établissant à 4,1 M€ (soit -11,3%) et correspondant à l'acquittement par l'Eurométropole de Strasbourg des taxes foncières en tant que propriétaire de terrains et de bâtis. Cette forte réduction résulte d'un travail avec les services fiscaux pour dégrever des bâtiments auparavant soumis à l'impôt.



## LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'établissent au BP 2020 à 333,7 M€ au lieu de 335,7 M€ au BP 2019, soit -2 M€ (-0,6%).

Ce chapitre comprend, outre la rémunération des agents travaillant pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les rémunérations de ceux qui exercent des missions dévolues aux budgets annexes de l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg, le CCAS, l'OND, la Caisse des Ecoles, ainsi que le personnel mis à disposition de l'EPCC Haute Ecole des Arts du Rhin, de l'Orchestre philharmonique ou de la SPL Deux-Rives. Au total, le montant global des dépenses de personnel liées aux autres budgets est estimé à 218 M€, soit -2,3 M€ de BP à BP.

L'évolution de -2 M€ du total des charges de personnel est expliquée d'une part par la sortie du personnel de l'Orchestre, désormais établissement autonome (hors personnel mis à disposition de 0,4 M€) à hauteur de 8,6 M€ et d'autre part par l'évolution de la masse salariale dans une perspective de stabilisation des effectifs.

A périmètre constant, le montant des charges de personnel 2020 aurait été de 342,3 M€ au lieu de 335,7 M€ au BP 2019, soit +6,6 M€ de BP à BP (+2%).

Ce montant de +6,6 M€ est expliqué pour +1,7 M€, par les évolutions réglementaires (notamment le PPCR – parcours professionnel carrière rémunération -), +1,3 M€, par les éléments de politiques RH (RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - principalement) et 3,6 M€, par le glissement vieillesse technicité.

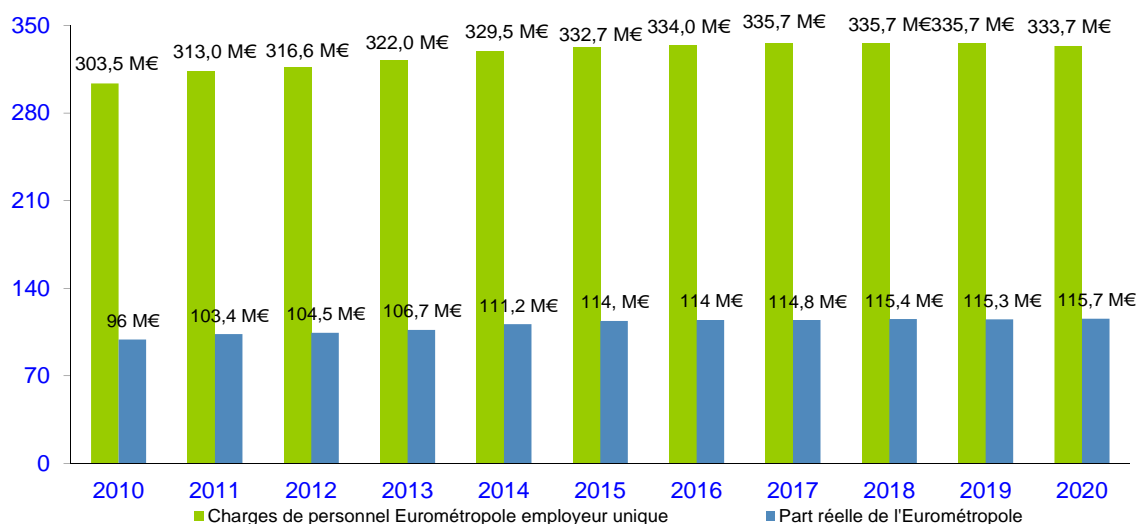
Déduction faite des remboursements des budgets annexes et des autres collectivités (intégrant désormais 0,5 M€ de l'Orchestre pour le personnel mis à disposition) qui évoluent de 220,3 M€ à 218 M€ de BP à BP, la charge nette de l'Eurométropole passe de 115,3 M€ au BP 2019 à 115,7 M€ au BP 2020, soit +0,3%.

En prenant en compte l'augmentation prévisionnelle de la part Ville intégrée depuis le budget supplémentaire de la Ville de 2019 de 2 M€, **la comparaison entre le total inscrit 2019 et le BP 2020 entraîne une évolution de 113,3 M€ à 115,7 M€, soit +2,1% (ou +2,4 M€)** cohérent avec l'évolution globale de la masse salariale.

L'estimation des charges de personnel faisant l'objet d'un remboursement de la Ville, du CCAS, de l'OND, de la HEAR, de la SPL, de l'Orchestre et de la Caisse des écoles, se base sur le taux arrêté lors de la commission mixte paritaire du 29 janvier 2019, portant sur l'exercice 2018, à savoir 60,14% de la charge des dépenses de personnel globales.

Le décompte définitif interviendra en fin d'exercice sur la base des éléments de la paie, par service, selon des modes de calcul adaptés aux spécificités de chacun des services (compétence, estimation du temps de travail des agents, critères d'activités), et sera soumis fin janvier 2021 à l'examen de la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole dans le cadre de l'application de la convention de gestion de 1972, pour le calcul des remboursements 2020.

### Evolution des prévisions des dépenses de personnel globales et propres de l'Eurométropole au BP



## LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Subventions : 33,9 M€ ↗ 10,1%

Les subventions sont réparties entre **organismes publics** (à 9,8 M€) et **les associations et autres organismes de droit privé** (à 24,1 M€). Elles croissent globalement de 3,1 M€ (+10,1%) à 33,9 M€ au BP 2020 au lieu de 30,8 M€ au BP 2019.

Cette évolution est due pour :

- +3,5 M€, au développement économique, dont +2,6 M€ pour le projet PIA – territoires santé de demain, équilibré en dépenses et en recettes et +0,9 M€ en faveur de l'aéroport ;
- -0,4 M€, à l'habitat, à 1,7 M€ en 2020 au lieu de 2,1 M€ en 2019, liée à la poursuite de la baisse progressive de l'entretien par les bailleurs sociaux des espaces extérieurs des logements sociaux désormais assuré par les collectivités (communes et EPCI) en fonction des compétences respectives.

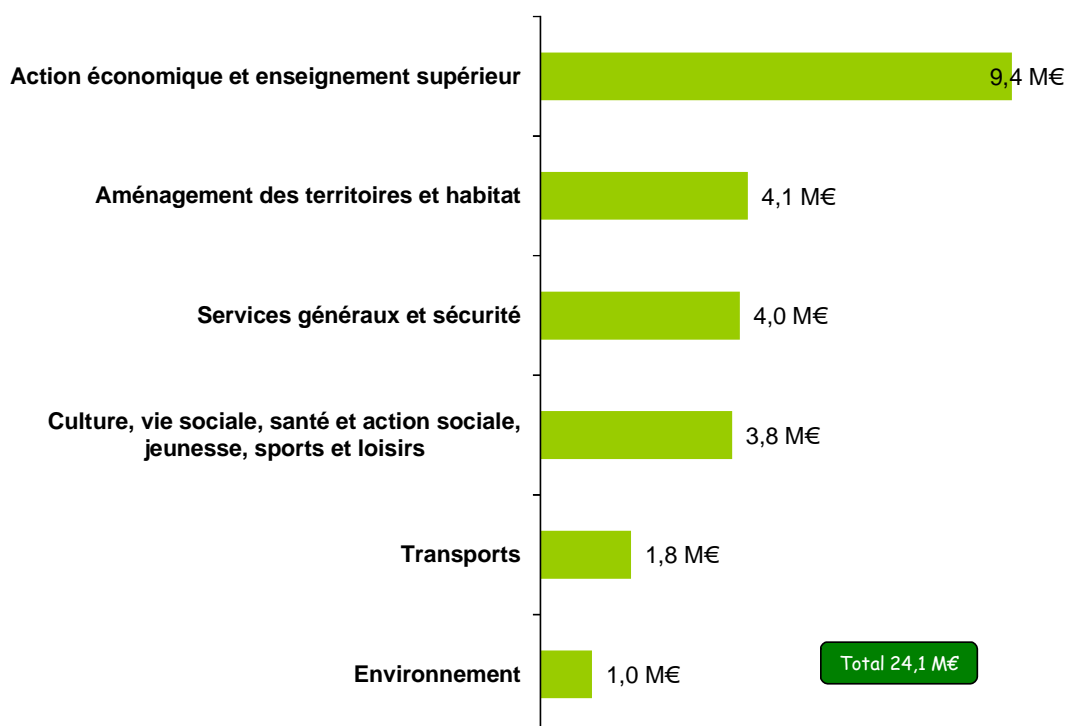
Les subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil de l'Eurométropole durant l'année, afin d'en désigner les bénéficiaires. L'ensemble des subventions versées par l'Eurométropole figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif.

Autres charges de gestion courante (hors subventions) : 64,1 M€ ↘ 18,1%

Les autres charges de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une diminution de 18,1%, passant de 78,2 M€ à 64,1 M€ (-14,1 M€). Cette évolution est liée pour

- -16,2 M€ des détournements de déchets, l'usine d'incinération ayant rouvert progressivement à la mi-2019,
- +1,8 M€, à la subvention versée au budget annexe des transports collectifs, qui passe de 18,8 M€ à 20,6 M€, principalement liée à la mise en place du transport à la demande à hauteur de 3,2 M€ (voir p. 36 la partie dédiée à ce budget annexe),
- +0,3 M€ à la nouvelle contribution à l'Orchestre Philharmonique,
- +0,3 M€ à l'augmentation de 1% de la contribution au SDIS,
- -0,1 M€ à la collecte des déchets,
- -0,2 M€ pour la prévention spécialisée désormais inscrits en subvention.

### Répartition prévisionnelle par thématique des subventions aux associations et organismes de droit privé



## LES CHARGES FINANCIERES

Les prévisions de charge de la dette s'établissent à 11,3 M€ en section de fonctionnement pour les charges financières (ICNE – intérêts courus non échus – inclus), dont 11 M€ pour les intérêts, en diminution de 3,5% de BP à BP, en raison de la maîtrise de l'encours de dette et de la baisse constatée des taux ;

## LES REVERSEMENTS DE FISCALITE

Les atténuations de produits, autrement dit les reversements de fiscalité, sont en légère augmentation, à 90,2 M€ (+0,3%), soit +0,3 M€, expliqué comme suit :

- +0,1 M€ pour la dotation de solidarité communautaire dans le cadre de l'accompagnement de la révision des critères, votée à l'unanimité en 2017,
- +0,2 M€ en faveur du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), le montant inscrit en 2020 correspondant à celui notifié en 2019, en l'attente de la notification de l'Etat pour l'exercice 2020, qui sera connu au printemps 2020,

## LES FRAIS DIVERS

**Les frais de fonctionnement de groupes d'élus** font depuis 2015 l'objet d'un chapitre spécifique, conformément à la réglementation. **0,3 M€** sont prévus en 2020.

Depuis la révision de la nomenclature comptable M57 en 2018, **les charges exceptionnelles** sont devenues des charges dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste au budget que la nature « 673 - mandats annulés sur exercices antérieurs », dotée d'un montant de 0,1 M€.

## FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

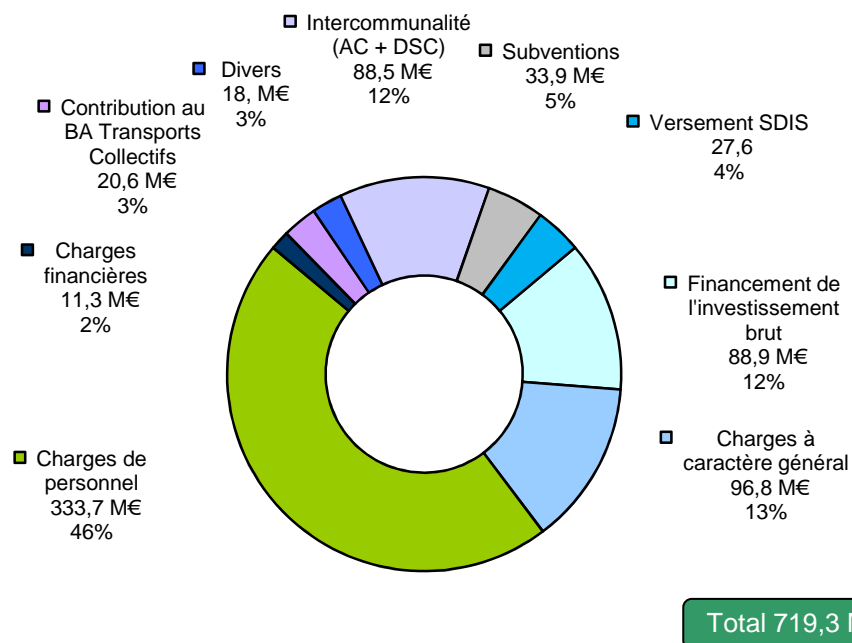
La contribution au financement prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2020 s'élève à 88,9 M€, en augmentation de 13,1 M€, et se décompose en :

- amortissements techniques obligatoires des biens renouvelables, pour 63 M€
- virement complémentaire à la section d'investissement, pour 25,9 M€.

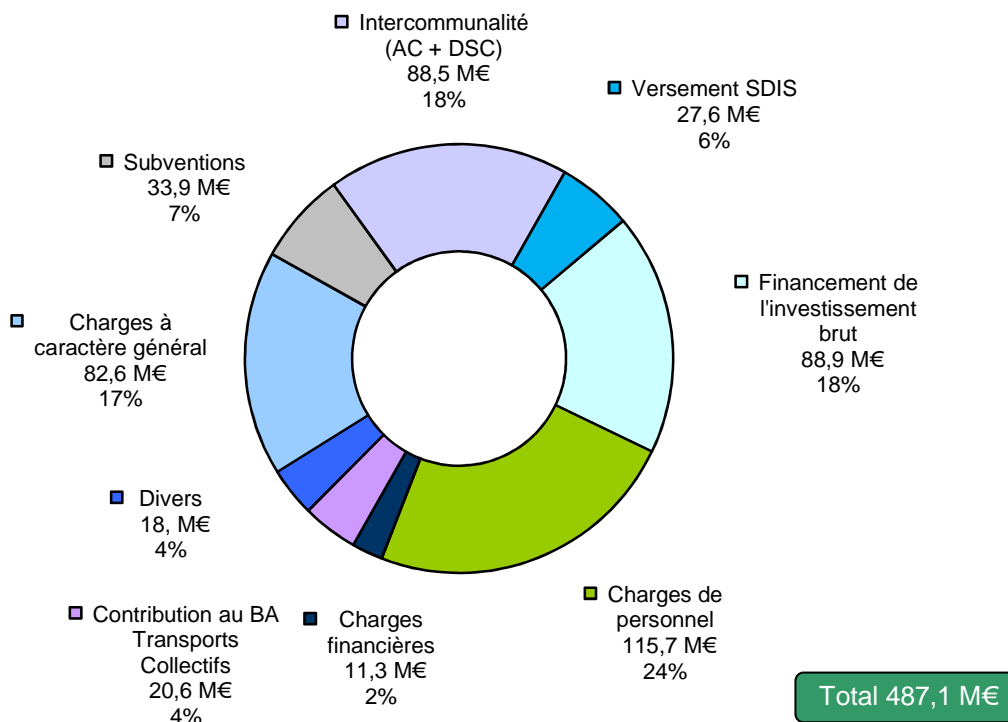
L'autofinancement brut, soit le surplus dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (autrement dit les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement) passe de 64 M€ à 79,9 M€, soit +15,9 M€ de BP à BP (+24,8%).

## SYNTHESE : REPARTITION DES POSTES DE CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

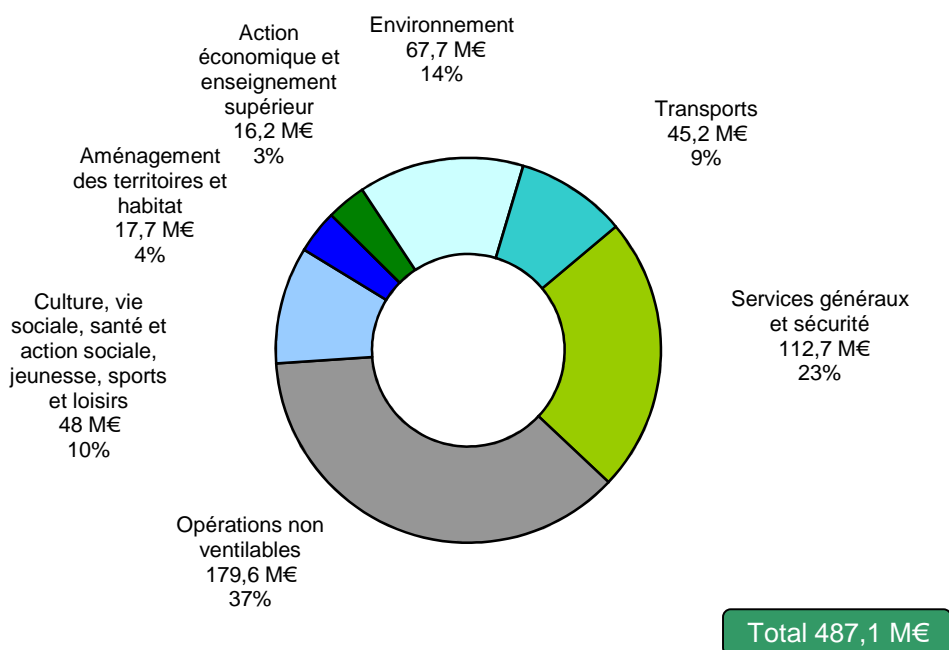
Répartition des dépenses de fonctionnement par poste,



Répartition des dépenses de fonctionnement par poste hors budgets annexes, et hors mutualisation avec les différents budgets ; Ville, CCAS, OND, EPCC, SPL, Orchestre Philharmonique et Caisse des Ecoles



Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction hors budgets annexes, et hors mutualisation avec les différents budgets : Ville, CCAS, OND, EPCC, SPL, Orchestre Philharmonique et Caisse des Ecoles



Le détail des dépenses de fonctionnement :

L'environnement, à 67,7 M€ (14%),

correspond à :

- 37,7 M€ de charges de personnel,
- 30 M€ de dépenses directes, dont
  - \* 13,4 M€ pour le traitement des déchets de l'Unité de Valorisation Energétique,
  - \* 5,4 M€ pour la propreté urbaine,
  - \* 5,3 M€ pour les autres filières de traitement des déchets,
  - \* 2,8 M€ pour la collecte et la valorisation des déchets,
  - \* 1,7 M€ pour l'écologie urbaine, la qualité de l'air et le climat,
  - \* 0,5 M€ pour la mission énergie,
  - \* 0,3 M€ pour l'éducation au développement durable.

La culture, la vie sociale, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, à 48 M€ (10%),

comportent :

- 21,5 M€ de charges de personnel,
- 26,5 M€ de dépenses directes, dont :
  - \* 10,5 M€ pour l'insertion dans le domaine du social, principalement lié aux transferts du Département,
  - \* 4,4 M€ pour les piscines et plans d'eau,
  - \* 2,7 M€ pour la vie sportive,
  - \* 2,3 M€ de contribution de l'Eurométropole au Conservatoire,
  - \* 2,1 M€ pour les médiathèques métropolitaines,
  - \* 1,6 M€ pour l'action culturelle
  - \* 1,5 M€ pour les autres domaines culturels (Opéra, Orchestre, Archives, Musées),
  - \* 0,9 M€ pour le patrimoine sportif,
  - \* 0,5 M€ pour le service hygiène et santé environnementale.

### Le transport, à 45,2 M€ (9%),

recouvre une acception très large puisqu'il regroupe la voirie, le transport collectif (hors budget annexe), la circulation, la signalisation et les déplacements, est notamment constitué de

- 15,6 M€ de dépenses de personnel,
- 29,6 M€ de dépenses directes, dont 20,6 M€ concernent la subvention d'équilibre au budget annexe des transports collectifs, 5 M€ les voies publiques, 2,5 M€ les déplacements et 0,8 M€ le SIRAC.

### L'aménagement du territoire et l'habitat, à 17,7 M€ (4%),

comprennent :

- 8,1 M€ de charges de personnel,
- 9,6 M€ de dépenses directes, dont principalement
  - \* 3,3 M€ pour l'urbanisme, dont 2,9 M€ de subvention à l'ADEUS
  - \* 2,2 M€ au profit de l'habitat, principalement l'entretien des espaces extérieurs des logements sociaux,
  - \* 1,6 M€ pour la politique foncière et la gestion du patrimoine,
  - \* 1,3 M€ en faveur des espaces verts,
  - \* 0,8 M€ pour les gens du voyage.

### L'action économique et l'enseignement supérieur 16,2 M€ (3%),

comprennent :

- 2,1 M€ de charges de personnel,
- 14,1 M€ pour des dépenses directes, correspondant notamment à :
  - \* 3,1 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
  - \* 3 M€ pour l'appel à projet PIA – Territoires de santé de demain,
  - \* 2,1 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire,
  - \* 2 M€ pour le soutien à l'aéroport,
  - \* 1,9 M€ pour l'économie résidentielle et productive, dont 1,5 M€ pour l'office de tourisme,
  - \* 0,5 M€ pour le développement touristique,

\* 1,1 M€ pour le marketing territorial et la communication économique,

\* 0,4 M€ pour la feuille de route digitale.

### Les services généraux et la sécurité, à 112,7 M€ (23%)

Cette fonction comprend les services généraux de l'administration, qui intègrent les charges de personnel des fonctions ressource (30,7 M€), la contribution au SDIS (27,6 M€), les dépenses informatiques (11,8 M€), celles du parc véhicules (5,4 M€), ainsi que toutes les autres dépenses imputables à la délégation pilotage et ressources (énergie, eau, formation, vêtements de travail, subvention aux amicales du personnel et sportives, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc...).

### Les opérations non ventilables, à 179,6 M€ (37%),

intègrent notamment le financement de la section d'investissement (88,9 M€) et les atténuations de produits (90,2 M€) constituées principalement de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et de la contribution escomptée au FPIC.

et

## B. LES RECETTES

BUDGET PRIMITIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2020			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	%
<b>-1- Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>254 598 743</b>	<b>248 486 251</b>	<b>-2,40%</b>
<b>Remboursements</b>	<b>235 628 000</b>	<b>232 159 780</b>	<b>-1,47%</b>
> Mise à disposition de personnel facturée (collectivité employeur unique)	220 338 000	218 009 780	-1,06%
* Aux budgets annexes eau, assainissement, transport et OM	16 780 000	17 000 000	1,31%
* A la Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations, HEAR et OPS	203 558 000	201 009 780	-1,25%
> Recouvrement frais de gestion s/Ville	8 550 000	8 500 000	-0,58%
> Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass., transport et OM	6 740 000	5 650 000	-16,17%
<b>Recettes du domaine et ventes diverses (Hors remboursements)</b>	<b>18 970 743</b>	<b>16 326 471</b>	<b>-13,94%</b>
> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	2 276 600	2 445 456	7,42%
> Autres redevances et recettes diverses	230 840	1 230 865	433,21%
> Travaux	100 000	80 000	-20,00%
> Redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	6 532 400	7 130 000	9,15%
> Redevances et droits des services à caractère culturel	406 750	378 000	-7,07%
> Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 626 300	3 751 000	3,44%
> Autres prestations de services	196 200	245 700	25,23%
> Autres remboursements de personnel facturés	429 500	203 250	-52,68%
> Autres produits d'activités annexes ( abonnements et vente d'ouvrages)	4 994 103	611 400	-87,76%
> Autres produits	178 050	250 800	40,86%
<b>-2- Impôts et taxes</b>	<b>318 779 712</b>	<b>324 673 314</b>	<b>1,85%</b>
> Ressources fiscales	221 600 000	226 700 000	2,30%
> Fiscalité reversée	27 821 812	26 846 914	-3,50%
* FNGIR	24 335 580	24 354 204	0,08%
* Attribution de compensation	2 486 232	2 492 710	0,26%
* Autres reversements de fiscalité	1 000 000	0	-100,00%
> Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	63 500 000	65 100 000	2,52%
> Taxe de séjour	5 625 000	5 825 000	3,56%
> Autres taxes	232 900	201 400	-13,53%
<b>-3- Dotations et participations</b>	<b>109 177 568</b>	<b>115 953 060</b>	<b>6,21%</b>
> D.G.F.	78 800 000	78 700 000	-0,13%
> Dotation générale de décentralisation	150 271	147 775	-1,66%
> Participations	4 155 427	7 260 778	74,73%
> FCTVA	400 000	800 000	100,00%
> Compensations, attributions et autres participations	25 601 870	28 994 507	13,25%
* Dotations et compensations relatives à la DC RTP	11 672 963	12 900 000	10,51%
* Allocations compensatrices	13 928 907	16 094 507	15,55%
- Dont dotation de compensation du Département	11 198 007	11 198 007	0,00%
> Autre	70 000	50 000	-28,57%
<b>-4- Autres produits de gestion courante</b>	<b>11 937 481</b>	<b>18 544 577</b>	<b>55,35%</b>
> Revenus des immeubles	3 598 960	3 360 759	-6,62%
> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	5 375 721	6 794 771	26,40%
> Produits divers de gestion courante	2 962 800	8 389 047	183,15%
<b>-5- Produits financiers</b>	<b>932 626</b>	<b>650 848</b>	<b>-30,21%</b>
> Produits des participations	897 626	616 348	-31,34%
> Produits des autres immobilisations financières	35 000	34 500	-1,43%
<b>-6- Produits spécifiques</b>	<b>137 478</b>	<b>150 000</b>	<b>9,11%</b>
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	137 478	150 000	9,11%
<b>-7- Atténuation de charges</b>	<b>1 736 392</b>	<b>1 841 950</b>	<b>6,08%</b>
> Remboursement sur rémunérations du personnel	1 415 392	1 530 600	8,14%
> Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	300 000	300 000	0,00%
> Autres atténuations de charges	21 000	11 350	-45,95%
<b>-8- Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>3 800 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
<b>-9- Quote-part des subv. d'inv. transférée au compte de résultat</b>	<b>11 800 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>-23,73%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>712 900 000</b>	<b>719 300 000</b>	<b>0,90%</b>



## PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Les produits des services et du domaine diminuent de 2,4%, passant de 254,6 M€ à 248,5 M€ (soit -6,1 M€).

Ce chapitre intègre principalement le remboursement des frais généraux et de personnels des collectivités associées ainsi que des budgets annexes. Leur montant s'élève à 232,2 M€ au BP 2020 au lieu de 235,6 M€ en 2019 (-3,4 M€), notamment lié à

- la baisse du remboursement des charges de personnel de la Ville (-3 M€) suite à l'autonomisation de l'Orchestre. A noter que +0,4 M€ sont prévus pour le remboursement des charges de personnel de la part de l'Orchestre pour le personnel mis à disposition ;
- la révision de la méthode de calcul des remboursements des charges par les budgets annexes (-1,1 M€).

Hormis ces remboursements, les produits des services rendus s'établissent à 16,3 M€, en diminution de 2,6 M€ (-13,9%). Cette évolution est notamment due aux postes suivants :

- les droits de stationnement et de location sur la voie publique, à 2,4 M€ en 2020, soit +0,2 M€ de BP à BP ;
- les autres redevances et recettes diverses, à +1 M€ s'agissant du forfait post stationnement pour le budget principal ;
- les autres produits d'activités annexes, à -4,4 M€, principalement les ventes dans les autres filières des déchets, à -4,5 M€, désormais inscrits sur le poste « autres charges de gestion courante » ;
- la redevance des enlèvements des ordures et des déchets, à +0,6 M€, soit 7,1 M€ au lieu de 6,5 M€ au BP 2019 (+9,1%).

## IMPOTS ET TAXES

Ce poste, qui passe de 318,8 M€ à 324,7 M€, en hausse de 1,9% (+5,9 M€), est composé :

- des contributions directes, à hauteur de 226,7 M€ (soit +5,1 M€ ou +2,3%), afin de se réajuster par rapport au réalisé 2019 et d'y appliquer la revalorisation forfaitaire ainsi que le dynamisme urbain des bases ;
- de la fiscalité reversée à hauteur de 26,8 M€ (soit -1 M€), qui comprend l'attribution de compensation reçue par l'Eurométropole émanant des communes qui en sont redevables (2,5 M€), le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (24,4 M€), les autres reversements

de fiscalité qui correspondent au reversement lié à la loi SRU étant désormais inscrits en section d'investissement (-1 M€) (cf chapitre « Fiscalité » *infra*) ;

- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux respectif dans les zones diminue de 1% conformément aux engagements pris lors des débats du budget primitif 2015. En dépit de cette baisse de taux, l'inscription au BP 2020 est tout de même revue à la hausse d'1,6 M€ (65,1 M€ au lieu de 63,5 M€) en raison du réalisé 2019 et de la revalorisation des bases ;
- de l'inscription de la taxe de séjour à hauteur de 5,8 M€ au lieu de 5,6 M€ en 2019, soit +0,2 M€, ceci pour se conformer au réalisé de l'exercice 2019.

## DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce poste, qui comprend la DGF, les participations, et les allocations compensatrices, passe de 109,2 M€ à 116 M€, en hausse de 6,2% (+6,8 M€).

Le montant 2020 de la DGF est estimé à 78,7 M€ (soit -0,1 M€ par rapport au BP 2019), l'estimation étant liée au montant reçu en 2019.

Les participations sont inscrites à hauteur de 7,3 M€ au BP 2020, en croissance de 3,1 M€ par rapport au BP 2019, principalement liée au développement économique, en particulier le projet PIA – territoires santé de demain (+3,8 M€).

Les attributions de péréquation et de compensation s'élèvent à 29 M€ en 2020, au lieu de 25,6 M€ au BP 2019, soit une croissance des recettes de 3,4 M€ de BP à BP (cf. chapitre « Fiscalité » *infra*), lié :

- à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) en hausse de 1,2 M€,
- aux allocations compensatrices, dont le montant s'élève en 2020 à 16,1 M€ au lieu de 13,9 M€ au BP 2019, soit +2,2 M€. Elles comprennent pour 4,9 M€ les compensations pour la cotisation foncière aux entreprises, la taxe d'habitation et la taxe foncière et pour 11,2 M€ les dotations provenant du Département dans le cadre des transferts de compétences intervenu en 2017 (voirie départementale, fonds solidarité logement, fonds d'aides aux Jeunes et prévention spécialisée).



## AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce poste enregistre une hausse de 6,6 M€, soit un montant de 18,5 M€ au BP 2020 au lieu de 11,9 M€ au BP 2019 (soit +55,4%), lié pour partie à la modification de l'imputation comptable des ventes dans les autres filières des déchets, à 4,5 M€ en 2019 et désormais à 4,8 M€ en 2020, dont le montant était auparavant inscrit au sein du chapitre des produits des services (*voir supra*).

A périmètre constant, ce chapitre est en hausse de 1,8 M€, dont :

- -0,2 M€ pour les revenus des immeubles,
- +1,4 M€ des redevances versées par les concessionnaires suite au renouvellement de trois contrats pour le stationnement en ouvrage ;

- +0,5 M€ des produits divers de gestion courante correspondant aux recettes perçues par le délégataire de l'UVE, désormais en année pleine.

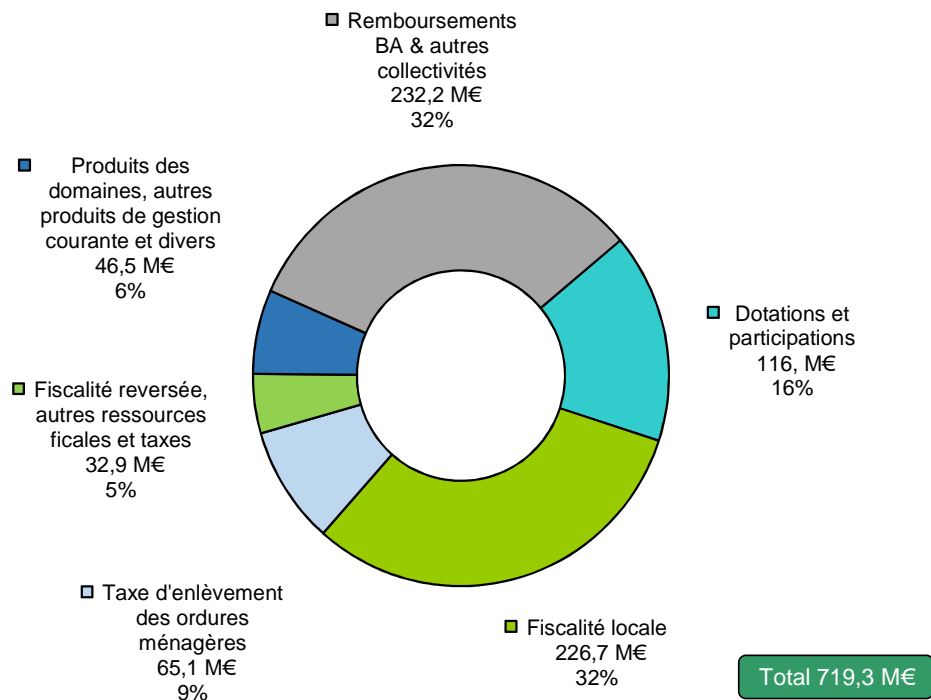
## PRODUITS SPECIFIQUES

Les produits exceptionnels depuis le BP 2019 des recettes dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste que la nature « 773 - titres annulés sur exercices antérieurs », dotée de 0,2 M€ en 2020.

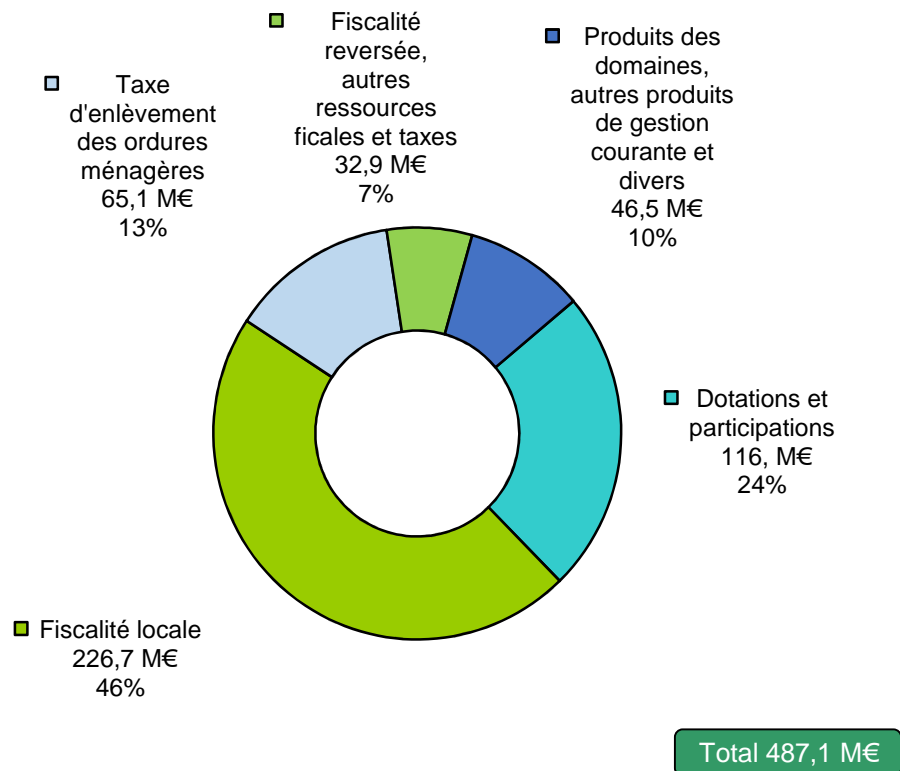
## ATTENUATION DE CHARGES

Ce poste est en augmentation de 0,1 M€, à 1,8 M€ au lieu de 1,7 M€ (soit +6,1%), lié aux remboursements de rémunération de personnel.

Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste.



Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste, hors remboursements.



## II – ZOOM SUR LA FISCALITE ET LES DOTATIONS

Composée de 33 communes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Eurométropole perçoit la fiscalité professionnelle, à savoir l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et 26,5% de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). L'Eurométropole lève également une partie des ressources fiscales auprès des ménages : taxe d'habitation et taxes foncières. A ces recettes fiscales, s'ajoutent des mécanismes de garantie des ressources (fonds

national de garantie individuelle des ressources et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) instaurés, en 2011, lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour l'exercice 2020, le produit contributions directes (ou « impôts locaux » ci-dessous, correspondant au compte 7311) est attendu à la hausse de 5,1 M€ de BP à BP, selon la répartition suivante :

<b>Nature</b>	<b>En M€</b>	<b>Propositions 2020**</b>
<b>7311</b>	Total impôts locaux	<b>226,7</b>
	Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE	52,0
	Cotisation foncière des entreprises - CFE	77,9
	Taxe d'habitation	78,8
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,5
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,1
	Taxe additionnelle au non bâti	0,8
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFR	2,3
	Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM*	5,3
<b>73221</b>	Versement GIR – garantie individuelle des ressources	24,3
<b>748312</b>	DCRTP – Dotation de compensation de la réforme de la TP	12,9
	<b>TOTAL</b>	<b>263,9</b>

\*La TASCOM fait l'objet d'un prélèvement en parallèle sur la DGF et ne fait pas partie du produit fiscal voté.

Il est à noter la poursuite, pour les contribuables les plus modestes, du dégrèvement de taxe d'habitation, mis en place en 2018, à hauteur de 30% de la cotisation. Ce dégrèvement, porté à 65% en 2019, concernera la totalité de la cotisation de taxe d'habitation en 2020.

Ce dispositif est compensé intégralement par l'Etat aux collectivités (communes et EPCI) sur la base du taux de taxe d'habitation 2017, soit 11,25% pour l'Eurométropole.

La dotation globale de fonctionnement, quant à elle, est saisie avec une baisse de 0,1 M€ par

rapport au montant qui avait été estimé au BP 2019, pour tenir compte de l'écurement opéré par l'Etat afin d'abonder les dotations de péréquation communales.

Enfin, l'Eurométropole de Strasbourg est contributrice, depuis 2012, au fonds de péréquation communale et intercommunale (FPIC). La dépense de 1,27 M€, saisie au BP 2020, est stable par rapport à 2019. La contribution au FPIC génère une minoration du produit de la fiscalité locale de l'Eurométropole de Strasbourg.

### III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont, eux, votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

Les AP peuvent être individualisées ou globalisées :

les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet sans limitation de durée.

Les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques dont le montant global est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

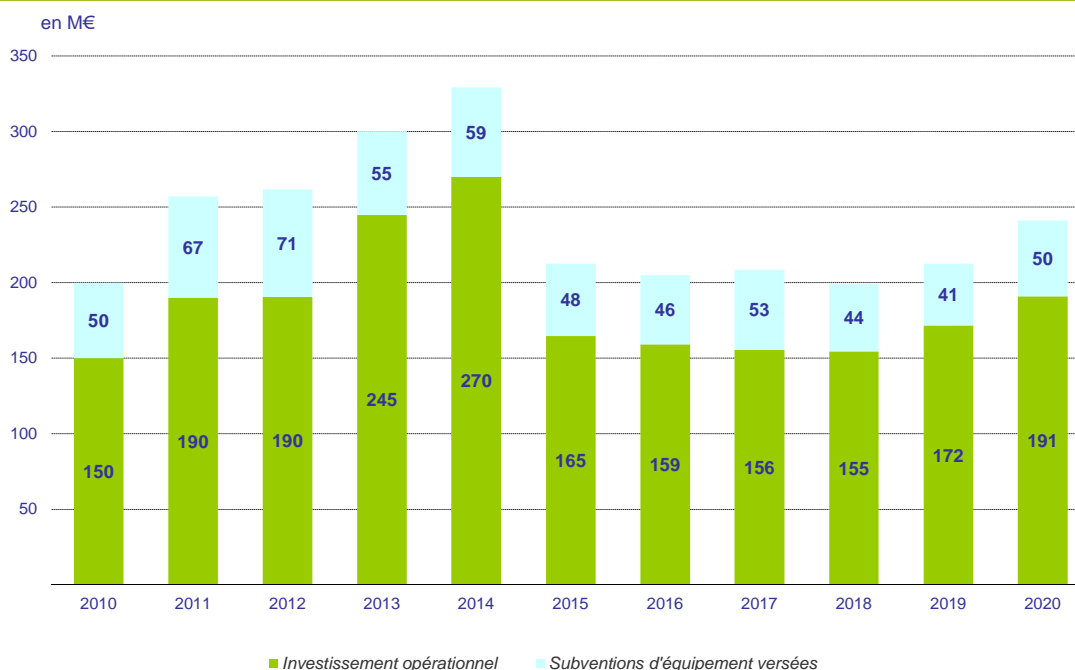
A noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

Les crédits d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à 346,3 M€ :

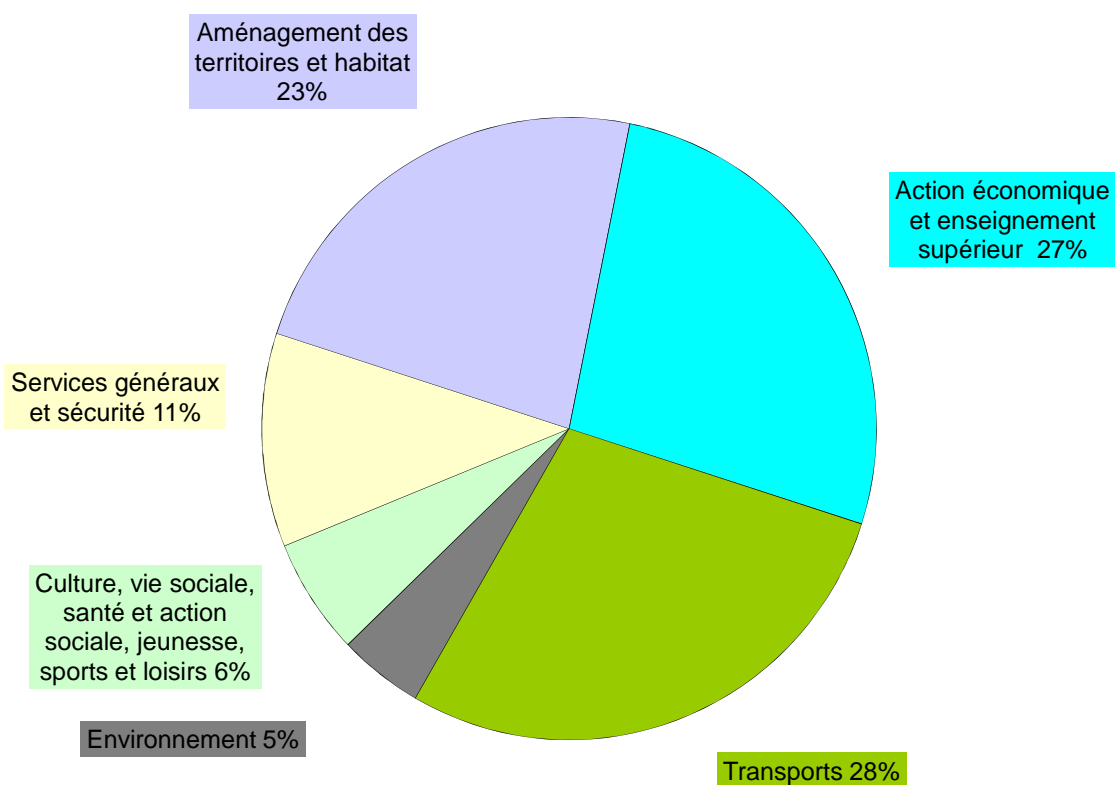
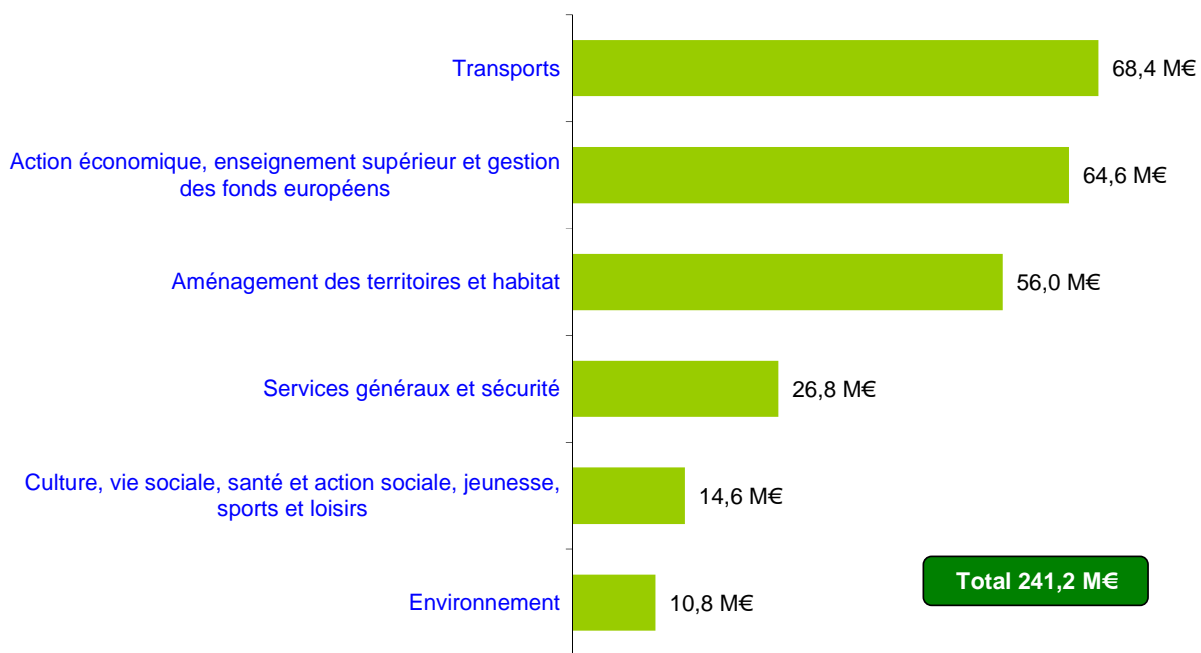
- investissement opérationnel .....	241,2 M€
dont crédit sur opérations d'équipement .....	191 M€
dont subventions d'investissement versées .....	50,2 M€
- programmes financiers .....	105,1 M€

Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts incluant les emprunts obligataires (59,6 M€), les subventions d'investissement transférées au compte de résultat (9 M€), le reversement aux communes d'une part de la taxe d'aménagement (5 M€), les avances équilibrées en dépenses et en recettes (28,4 M€) et les prêts et créances accordés (2,9 M€).

Evolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP



## Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



## Les secteurs des transports à 68,4 M€ 28 %

Ce secteur « des transports » recouvre une acception très large puisqu'il regroupe la voirie, le transport collectif (hors budget annexe), la circulation, la signalisation et les déplacements.

Le montant dédié à la partie **voirie**, à **41,9 M€** regroupe la voirie sur le territoire de l'Eurométropole, les grands projets et les opérations de rénovation urbaine, répartis de la façon suivante :

- **21,4 M€** pour les opérations de voirie dans les 33 communes de l'Eurométropole, dont 3,6 M€ concernent la réhabilitation des routes départementales ;
- **17,2 M€** à destination des grands projets, incluant notamment 9,9 M€ pour la rue du péage, 3 M€ pour la VLIO, 2 M€ à destination de la RD263 – zone commerciale nord, 1 M€ pour la requalification de l'A35, 0,7 M€ pour la rocade sud ou encore 0,5 M€ pour l'aménagement de la RD1083 à Fegersheim ;
- **3,3 M€** pour la rénovation urbaine dont 1,8 M€ pour le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU).

S'agissant **du transport collectif**, on retrouve au budget principal, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des travaux d'extension. Ils font l'objet d'avances de trésorerie de la part de l'Eurométropole à la CTS, conformément à l'avenant 23 du contrat de concession.

Le **transport collectif** s'élève dans le budget principal à **14,5 M€** au BP 2020, et correspond aux éléments suivants :

- **6,1 M€** pour l'extension de tramway vers Koenigshoffen ;
- **5,7 M€** d'avances à la CTS pour l'extension du tramway vers Kehl, afin de payer les prestations intellectuelles liées aux ouvrages d'art réalisés ;
- **1,3 M€** pour les espaces publics et la multimodalité, dont 0,9 M€ pour les pôles d'échanges multimodaux ;
- **1,2 M€ d'études** en faveur du transport, comprenant 0,6 M€ pour le bouclage sud BHNS gare Etoile, 0,1 M€ pour l'extension de tramway vers Schiltigheim, 0,1 M€ pour la liaison entre la gare et le Wacken et 0,1 M€ pour la 2<sup>ème</sup> phase du tramway à Koenigshoffen ;

Les dépenses de transports intégrées au budget annexe font l'objet d'une description détaillée dans la partie dédiée à ce budget annexe (*voir infra*).

**La circulation, la signalisation et les déplacements** s'élèvent à **12 M€**, dont

- 6,3 M€ pour le SIRAC, incluant 3,3 M€ de crédits annuels, 2 M€ de déviations de réseaux pour les prochaines extensions des transports en commun, 0,5 M€ pour le projet SMARTCITY, 0,4 M€ pour la sécurisation des espaces publics et 0,1 M€ pour la vidéo verbalisation ;
- 4,3 M€ sont destinés aux déplacements, dont 1,3 M€ pour l'aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg, 1 M€ pour la création de parkings dans les communes, 0,6 M€ pour la politique du vélo et 0,6 M€ d'études de faisabilité pour la gare basse ;
- 1,3 M€ concernent les crédits annuels pour les voies publiques.

### Le secteur de l'action économique et de l'enseignement supérieur à 64,6 M€ 27 %

Ce domaine comporte des crédits à hauteur de **64,6 M€** au BP 2020, dont les montants les plus importants concernent, pour :

- **44,3 M€** le programme PEX-PMC-Wacken, au sein duquel 40 M€ sont inscrits pour la construction du PEX, 3,5 M€ sont prévus pour le paiement du solde du PEX provisoire et 0,5 M€ sont affectés au solde de l'opération du palais de la musique et des congrès.
- **10,5 M€** l'enseignement supérieur, dont 3,6 M€ pour le plan campus, 3,6 M€ pour le solde du projet PAPS-PCPI, 1 M€ pour le centre de formation en robotique chirurgicale, 1 M€ pour la restructuration des locaux de l'ISU et 0,9 M€ pour le contrat de projet Etat-Région 2014-2020 ;
- **3 M€**, la subvention en faveur de travaux à l'aéroport,
- **1,6 M€** la feuille de route digitale ;
- **1,5 M€** les écoles dans les ZAC, en faveur de l'école Danube ;
- **0,9 M€**, l'équipement des pôles de compétitivité.

A ces inscriptions, il convient de rajouter **1,9 M€** de crédits annuels, notamment 0,5 M€ d'aides aux entreprises, 0,5 M€ d'aides aux activités créatives et 0,3 M€ pour la promotion de l'artisanat.

### Le poste aménagement des territoires et habitat à 56 M€ 23 %

est composé de :

- **25,8 M€** d'aides au logement, réparties principalement entre l'aide à l'habitat privé (8,2 M€), la part de l'Eurométropole de Strasbourg (7,7 M€), celle de l'Etat (5 M€), celle affectée aux espaces extérieurs des logements (4,7 M€) et celle liée à la rénovation urbaine (0,2 M€) ;
- **7,9 M€** d'aménagements urbains, notamment :
  - ❖ 2,7 M€ inscrits pour les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,
  - ❖ 0,7 M€ pour le projet de recomposition Lyautey

- ❖ 0,7 M€ pour le projet Porte des Romains
- ❖ 0,6 M€ inscrits pour le parc naturel urbain de la Bruche
- ❖ 0,4 M€ pour le projet de la vigie Forlen
- ❖ 0,4 M€ pour le projet urbain des Halles
- ❖ 0,3 M€ pour le bassin Austerlitz
- ❖ 0,3 M€ pour l'aménagement du Port du Rhin ;

- **8,3 M€** pour le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU), dont 5 M€ d'aides à l'habitat public ;
- **6,1 M€** d'acquisitions foncières et immobilières;
- **4 M€** pour les aménagements urbains et fonciers sur le secteur du Wacken ;
- **2,8 M€** pour les crédits annuels au sein de ce secteur,
- **0,4 M€** pour l'aménagement et la création de lieux de stationnement pour les gens du voyage.

### Le secteur Services généraux - Sécurité à 26,8 M€ 11 %

Le secteur Services généraux – Sécurité est crédité de **26,8 M€** et comprend :

- **9,8 M€** de crédits pour l'informatique, dont 5,1 M€ sont destinés au schéma directeur des systèmes d'information 4,2 M€ pour les crédits annuels et 0,5 M€ pour le projet d'optimisation des déchets ;
- **6,3 M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 3,6 M€ d'acquisitions de véhicules et d'engins, 2 M€ pour renouveler par anticipation le parc des véhicules dans le cadre de la mise en place de la zone à faible émission en 2025 et 0,7 M€ de crédits annuels ;
- **6 M€** de crédits de travaux sur les bâtiments, dont 1,7 M€ en faveur de la maintenance patrimoniale, 1,5 M€ pour le centre administratif, 1 M€ pour le patrimoine privé de l'Eurométropole dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, 0,9 M€ pour la restructuration du site de la Fédération et les travaux au bâtiment A, 0,6 M€ de participation pour des travaux sur des bâtiments de propriété Ville et 0,3 M€ pour l'intracring ;
- **1,5 M€** de crédits annuels, dont 0,4 M€ pour le développement de la base de

données topographiques et 0,2 M€ d'acquisition de matériel et de mobilier pour les services ;

- **1,4 M€** dans le domaine de la sécurité, dont 0,8 M€ pour la vidéosurveillance et 0,6 M€ pour le remplacement des bouches et des poteaux d'incendie ;
- **1 M€** pour les fonds européens ;
- **0,5 M€** pour l'extension des cimetières, dont 0,3 M€ pour celui de Blaesheim ;
- **0,3 M€** pour le renouvellement du parc machines de l'imprimerie.

Les thématiques culture, vie sociale, santé et action sociale, jeunesse sports et loisirs à 14,6 M€ 6 %

Le domaine du sport, pour lequel **5,7 M€** sont inscrits en 2020, dont :

- **2,9 M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains, dont 1,1 M€ de travaux pour la piscine de Schiltigheim, 1 M€ pour la deuxième phase des travaux de la piscine de HautePierre et 0,5 M€ de crédits annuels.
- **2 M€** de travaux au stade de la Meinau comprenant 0,3 M€ de travaux de mise en conformité, 1,6 M€ pour la restructuration du stade et 0,1 M€ de crédits annuels ;
- **2 M€** de fonds de concours pour le projet SIG Arena ;
- **0,9 M€** pour les constructions et rénovations de gymnases, notamment 0,6 M€ de travaux dans les gymnases avant transfert aux communes et 0,2 M€ de fonds de concours annuel en direction des communes pour les travaux dans les gymnases devant leur être rétrocédés ;
- **0,6 M€** de travaux à la patinoire ;

Le secteur culturel, à **5,1 M€** comprend principalement l'inscription de 4 M€ pour le financement de la Médiathèque Nord à

Schiltigheim, 0,9 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle, 0,3 M€ de crédits annuels et 0,2 M€ de mise en accessibilité du Zénith.

A noter par ailleurs l'inscription de **0,5 M€** pour le plan de prévention du bruit dans le domaine de la santé environnementale.

#### Le secteur de l'Environnement à 10,8 M€ 5 %

Sont notamment prévus au sein de cette thématique :

- **1,2 M€** pour le système de collecte enterré ;
- **1 M€** de solde pour les travaux de désamiantage de l'Unité de Valorisation Energétique ;
- **1 M€** pour le déploiement des toilettes automatiques ;
- **0,9 M€** pour le projet d'optimisation des déchets ;
- **0,8 M€** pour des restaurations de cours d'eau sur le territoire de l'Eurométropole ;
- **0,7 M€** pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;
- **0,6 M€** pour l'extension des réseaux électriques ;
- **0,5 M€** pour la mise en sécurité de l'ancienne décharge des tanneries ;
- **0,4 M€** pour l'inventaire historique urbain ;
- **0,4 M€** en faveur des travaux de consolidation des cavités souterraines ;

Il y a lieu d'ajouter, au sein de ce poste, **2,7 M€** de crédits annuels, dont 1 M€ d'acquisitions de bacs et de poubelles et 0,5 M€ d'études en matière d'énergie.



## Répartition de dépenses d'équipement par Objectifs de Développement Durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durables qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteur et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) sont déclinés en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.

Les ODD recouvrent l'intégralité des enjeux du développement durable habituels, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, sans oublier les questions sociales telles la pauvreté, la faim, ou l'éducation. Mais ils y intègrent également les conditions de leur mise en œuvre : par l'égalité des genres, la résilience, la consommation et la production responsable, la paix, la coopération.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville durable de demain et d'autre part consciente que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Le principal levier de l'action est constitué par le budget et particulièrement par les investissements qui sont présentés dans ce document selon les ODD.

Pour couvrir l'ensemble des thématiques locales, il s'est avéré nécessaire de rajouter à la trame proposée par l'ONU un ODD 18 pour la culture, et trois cibles locales : les nuisances sonores (3.10) le rayonnement européen et international (8.11) et la sécurité civile (16.11).

La méthodologie d'alignement des investissements opérationnels sur les ODD a été la suivante.

1 - Chaque opération d'investissement est rattachée à une ou plusieurs cibles. La première cible, dite principale, se voit affectée de 50% du montant. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Ainsi, par exemple, un investissement couvrant quatre Cibles-ODD

aura une répartition pour la cible principale à 62,5% (50 +12,5), les autres cibles secondaires étant à 12,5%. L'ensemble des sommes affectées aux différentes cibles d'un ODD forment le total par ODD du graphique ci-dessous.

2 - Les règles adoptées pour l'affectation aux cibles sont expérimentales et feront l'objet d'une évaluation lors du prochain examen budgétaire. Parmi celles-ci on peut cependant signaler :

a/ En cas d'investissement partiellement « ODD compatible », une décote de 50% a été appliquée. Dans ce cas-là, il ne reste que des cibles secondaires.

b/ Certains investissements n'ont pas pu être rattachés à des ODD, ils ne seront donc pas présents dans les graphiques.

Vous trouverez ci-dessous deux tableaux : l'un détaillant les investissements par ODD et par cibles, l'autre détaillant les 3 principaux programmes d'investissements par ODD.

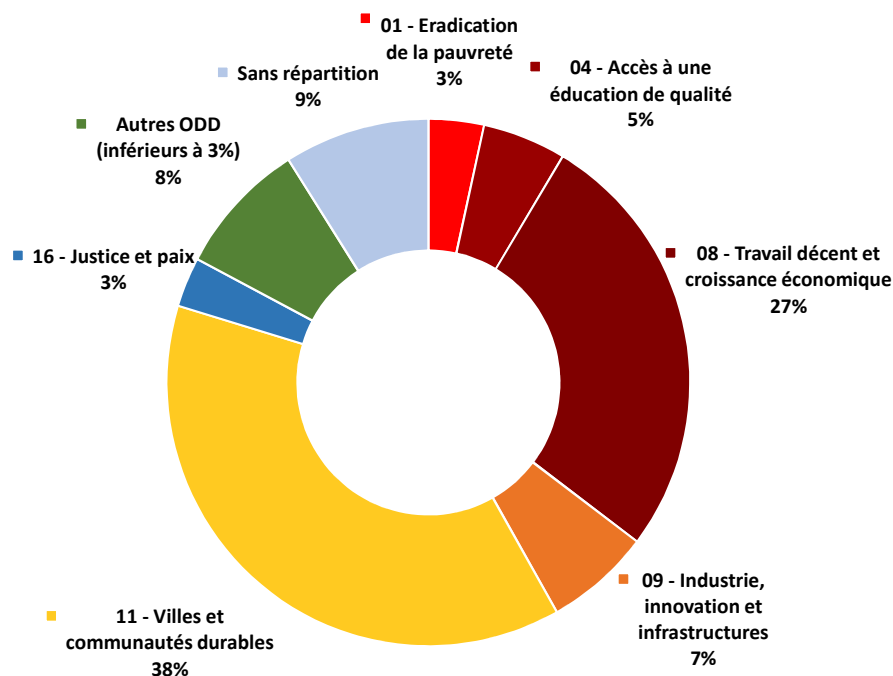
Les 18 ODD pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont donc les suivants :

- 1-Eradication de la pauvreté
- 2-Lutte contre la faim
- 3-Accès à la santé
- 4-Accès à une éducation de qualité
- 5-Egalité entre les sexes
- 6-Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
- 7-Recours aux énergies renouvelables
- 8-Accès à des emplois décents et croissance économique
- 9-Innovation et infrastructures
- 10-Réduction des inégalités
- 11-Villes et communautés durables
- 12-Une consommation et une production durables
- 13-Lutte contre le changement climatique
- 14-Protection de la faune et de la flore aquatique
- 15-Protection de la faune et de la flore terrestre
- 16-Justice et paix
- 17-Partenariats pour objectifs mondiaux
- 18-Culture

ODD	Montant	Pourcentage	Cibles	Montant
01 - Eradication de la pauvreté	8 247 603	3,42%	1.3 - Protection sociale	1,46M
			1.5 - Vulnérabilité	6,78M
04 - Accès à une éducation de qualité	12 446 150	5,16%	4.1 - Education scolaire	1,73M
			4.3 - Formation professionnelle et enseignement supérieur	9,39M
			4.5 - Égalité des chances	1,31M
			4.7 - Éducation pour le développement durable	0,02M
08 - Travail décent et croissance économique	64 489 983	26,74%	8.11 - Rayonnement européen et international	50,70M
			8.1 - Croissance du PIB	9,86M
			8.3 - Développement des TPE et PME	2,10M
			8.6 - Accès des jeunes à l'emploi et la formation	0,77M
			Autres	1,06M
09 - Industrie, innovation et infrastructures	15 693 629	6,51%	9.1 - Infrastructures durables, résilientes et accessibles	9,29M
			9.4 - Modernisation et durabilité des filières industrielles	0,75M
			9.5 - Innovation, recherche et développement	2,99M
			9.c - Accès aux technologies de l'information et de la communication	2,67M
11 - Villes et communautés durables	91 333 172	37,87%	11.2 - Transports sûrs, accessibles et viables	31,49M
			11.1 - Accès au logement décent	22,03M
			11.7 - Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs	12,26M
			11.3 - Urbanisation durable	8,60M
			Autres	16,95M
16 - Justice et paix	7 393 216	3,07%	16.1 - Réduction de la violence	0,93M
			16.6 - Institutions exemplaires	6,31M
			16.11 - Sécurité civile	0,01M
			16.a - Terrorisme et criminalité	0,15M
Autres ODD (inférieurs à 3%)	19 916 576	8,26%		
Sans répartition	21 646 849	8,98%		
	<b>241 167 179</b>	<b>100%</b>		

ODD	Montant	Pourcentage	Programmes clés (3 montants les plus élevés)	Montant
01 - Eradication de la pauvreté	8 247 603	3,42%	566 - Logement locatif aidé - part CUS	1,93M
			1003 - Aide à l'habitat privé PIG+OPAH-PART ANAH	1,66M
			3 - Logement social	1,50M
04 - Accès à une éducation de qualité	12 446 150	5,16%	716 - PAPS-PCPI	3,58M
			1180 - Plan Campus : Géosciences, eau, environnement et manufacture	1,60M
			1059 - Ecole Danube	1,54M
08 - Travail décent et croissance économique	64 489 983	26,74%	1290 - Nouveau Parc des Expositions	40,00M
			908 - Rue du péage	9,85M
			912 - Projet Wacken Europe - Aménagements fonciers et urbains	4,01M
09 - Industrie, innovation et infrastructures	15 693 629	6,51%	1019 - Schéma directeur des systèmes d'information 2015-2020	2,10M
			922 - Avances versées à la CTS - tram Kehl	1,43M
			1345 - Mise en conformité des réseaux de communication	1,30M
11 - Villes et communautés durables	91 333 172	37,87%	566 - Logement locatif aidé - part CUS	5,79M
			1003 - Aide à l'habitat privé PIG+OPAH-PART ANAH	4,99M
			1224 - Avance versée à la CTS - Tram Koenigshoffen	4,92M
16 - Justice et paix	7 393 216	3,07%	1303 - Informatique - infrastructures	1,82M
			1315 - Projets SI pour la période 2020-2016	1,20M
			1019 - Schéma directeur des systèmes d'information 2015-2020	0,70M
Autres ODD (inférieurs à 3%)	19 916 576	8,26%	689 - Construction de la médiathèque Nord	1,28M
			691 - Collection de la médiathèque Nord	0,94M
			5 - Autres réserves foncières	0,83M
Sans répartition	21 646 849	8,98%	1279 - Aménagement RD263 - Zone commerciale Nord	2,00M
			1045 - Projets d'agglomération Communes	1,85M
			1044 - Projets d'intérêt local Communes	1,83M
	<b>241 167 179</b>	<b>100%</b>		

## Part des investissements par objectifs de développement durable



## Investissements émergeant au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Dans le cadre du PCAET, les programmes d'investissement émergeant à ce plan ont été classifiés. Il en ressort que 51 M€ de travaux (21,1% des crédits d'investissement opérationnels) ont une part attribué à ce plan (de 5% à 95%).

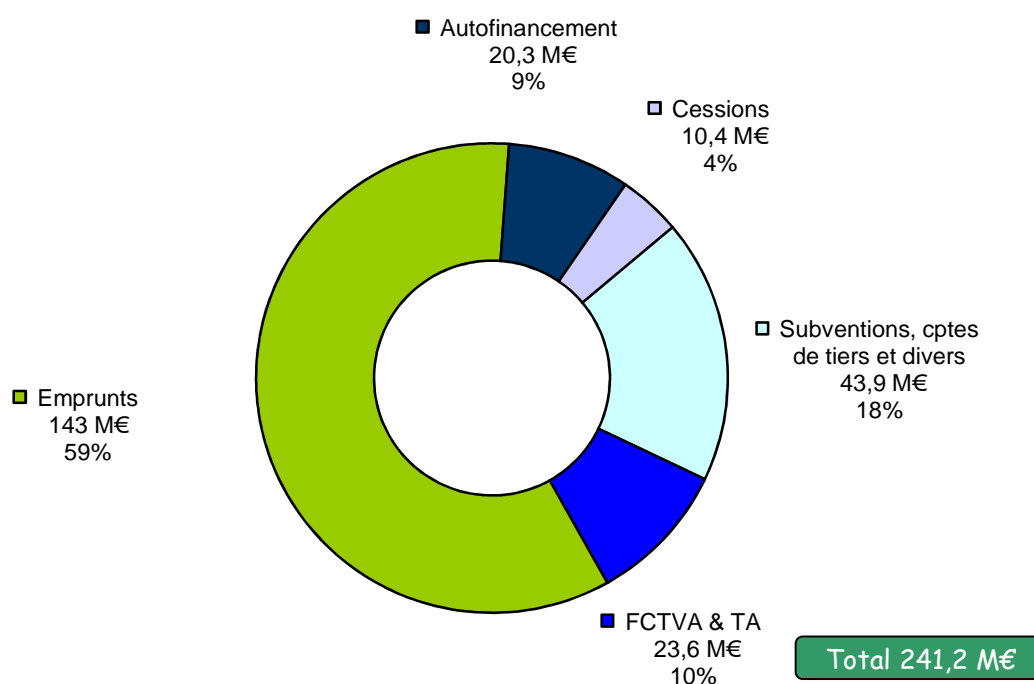
Les projets dont la part climat sont le plus importants sont le nouveau parc des expositions (40 M€ avec une part de 10%) et la restructuration du site de la Fédération (0,7 M€ avec une part de 90%).

Type de travaux	Montant du BP 2020	Part du BP 2020 attribué au plan climat
Bâtiment neuf ou extension	46 505 210	4 650 521
Rénovation énergétique uniquement	703 802	633 422
Restructuration globale	557 760	167 328
Restructuration globale + extension	50 000	10 000
Autres	3 161 540	994 443
<b>Total général</b>	<b>50 978 312</b>	<b>6 455 713</b>

Le financement des dépenses d'équipement de la section d'investissement est assuré par :

- l'autofinancement net (20,3 M€),
- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, à hauteur de 10,4 M€ en 2020,
- le produit des subventions perçues, les opérations pour le compte de tiers et la partie divers à 43,9 M€,
- les dotations : 14,2 M€ au titre du fonds de Compensation de la TVA et 9,4 M€ au titre de la taxe d'aménagement,
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre (143 M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100% de l'investissement opérationnel combinée à une approche prudentielle des recettes).

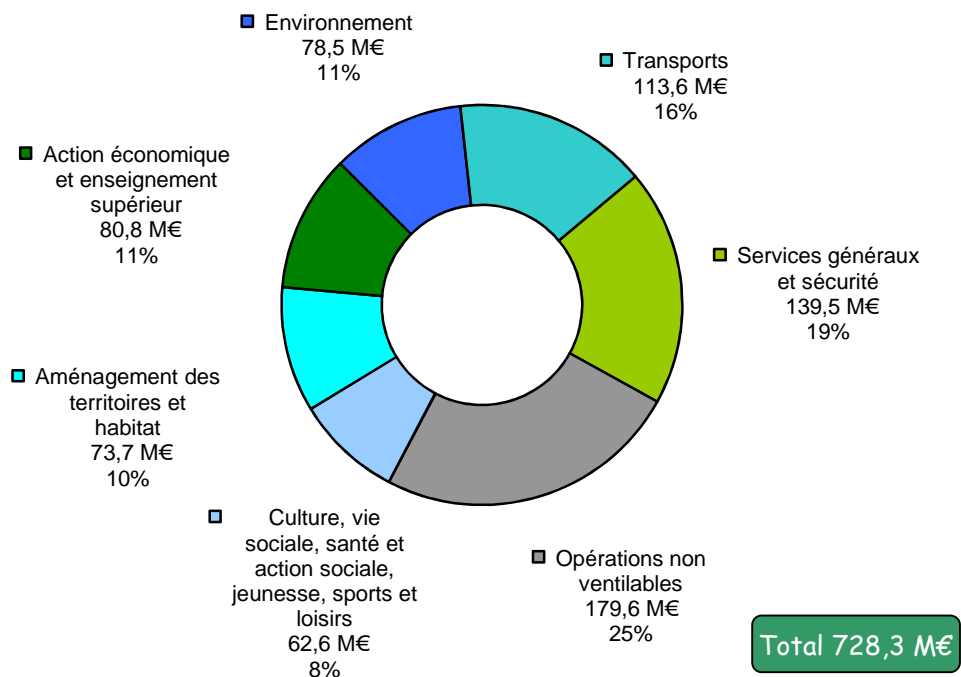
Le graphique ci-dessous représente le financement de l'investissement opérationnel :



Le tableau page suivante récapitule les crédits d'investissement ouverts en 2020 :

	Dépenses		Recettes	
	2019	2020	2019	2020
<b>Equipement opérationnel</b>				
20	10 806 387	15 016 450	21 700 000	23 571 841
21	53 879 248	52 911 873	36 223 417	40 009 375
23	87 590 644	116 400 380	12 527 853	15 130 860
204	41 055 892	50 230 374	389 325	3 153 168
			8 652 715	3 196 518
			5 222 549	13 406 028
			0	0
			947 000	867 000
			500 975	1 170 989
			0	0
			7 300 000	3 000 000
			683 000	84 812
			14 215 000	10 350 000
			116 636 433	143 012 664
			159 320	0
			0	0
			233 564	74 450
			11 988 721	3 848 849
45	19 224 285	6 608 102		
			<b>11 400 000</b>	<b>20 300 000</b>
			<b>212 556 455</b>	<b>241 167 179</b>
<b>Mouvement financier</b>				
139...	11 800 000	9 000 000		
13...	200 000	200 000	2 614 915	854 998
1641	34 580 000	40 700 000		
163	18 020 000	18 900 000	40 000	40 000
165	40 000	40 000		
26	3 427 974	10 000		
2...	24 364 571	28 377 821	24 364 571	28 377 821
27	1 711 000	2 905 000	7 724 059	7 260 002
10	5 000 000	5 000 000	<b>64 400 000</b>	<b>68 600 000</b>
	<b>99 143 545</b>	<b>105 132 821</b>	<b>99 143 545</b>	<b>105 132 821</b>
	<b>311 700 000</b>	<b>346 300 000</b>	<b>311 700 000</b>	<b>346 300 000</b>
<b>Financement de la section d'investissement</b>				
021			75 800 000	88 900 000
			12 800 000	25 900 000
28			63 000 000	63 000 000

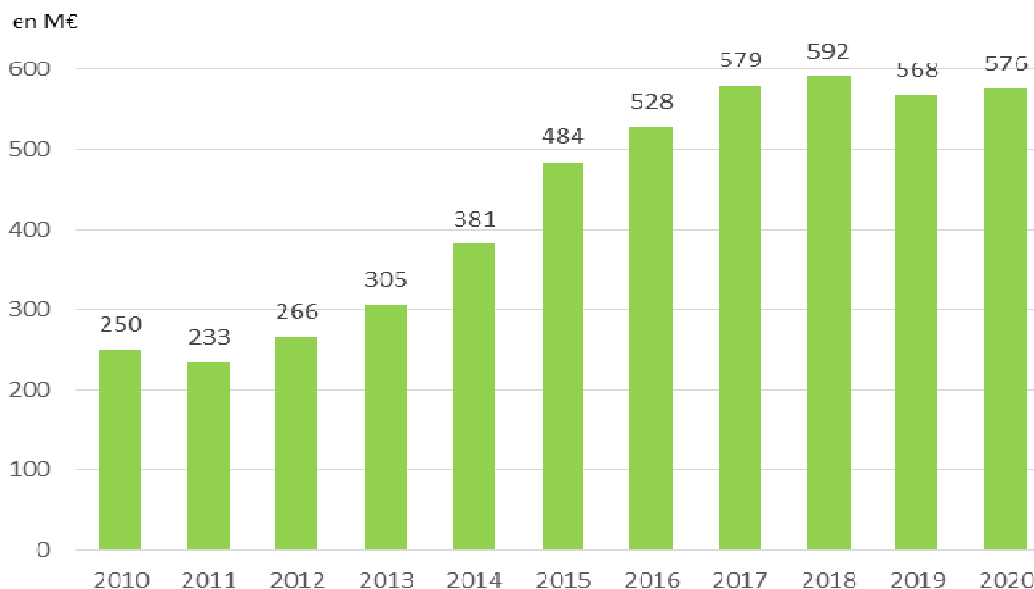
Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) et des dépenses d'investissement opérationnels par thématique :



## IV LA DETTE

### A) LA DETTE AU BUDGET PRINCIPAL

L'endettement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg devrait augmenter de **7,5 M€** entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020, l'encours passant de 568 M€ à **575,5 M€**



Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants :

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **42,5 M€** remboursé aux organismes prêteurs,
- en recettes, la mobilisation de **50 M€** d'emprunts nouveaux souscrits fin 2019 dans les conditions suivantes :
  - 20 M€ souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt fixe égal à 0,24% pendant 5 ans puis égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,41%, pour une durée de 15 ans,
  - 10 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt

fixe égal à 0,30%, pour une durée de 15 ans,

- 10 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt fixe égal à 0,15% pendant 7 ans puis égal à EURIBOR 12 mois + 0,34% pour une durée de 15 ans,
- 10 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt fixe égal à 0,38% pour une durée de 15 ans.

Il faut préciser que ce dernier emprunt dispose d'une phase de mobilisation de 12 mois et qu'il ne sera mobilisé, le cas échéant, qu'en toute fin d'exercice, en fonction de la prévision du résultat réel et des réalisations des dépenses d'investissement.



La dette par habitant passerait ainsi de 1 145 €/h au 1er janvier 2019 à 1 155 €/h au 1er janvier 2020.

Cette dette, y compris les instruments de couverture, est structurée comme suit :

- taux fixe sur toute la durée du prêt : 283,3 M€, soit 49,2% du total,
- taux fixe biphase sur une période de 5 ou 7 ans puis indexé sur EURIBOR : 30 M€, soit 5,2%
- taux fixe à barrière désactivante <sup>1</sup> : 12,9 M€, soit 2,2% du total,
- taux indexé Euribor <sup>2</sup> : 187 M€, soit 32,5% du total,
- taux inflation : 3,2 M€, soit 0,5% du total,
- taux livret A : 49,2 M€, soit 8,6% du total,
- taux EONIA : 10 M€, soit 1,7% du total

soit un encours de dette réparti à **43% de taux indexés et 57% de taux fixes.**

---

<sup>1</sup> *taux à barrière désactivante : il s'agit d'un taux fixe bonifié, moins cher que le taux fixe classique, qui perd cet avantage dès lors que l'index EURIBOR franchit à la hausse un seuil (barre désactivante) prédéterminé par avance par l'emprunteur ; dès lors, s'applique le taux EURIBOR, et ce uniquement pendant la durée du dépassement du seuil.*

<sup>2</sup> *taux révisable EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate: ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.*

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, a été signée, à l'initiative du gouvernement, une charte de bonne conduite (dite « Charte Gissler ») entre les banques et les associations d'élus.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, les collectivités se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

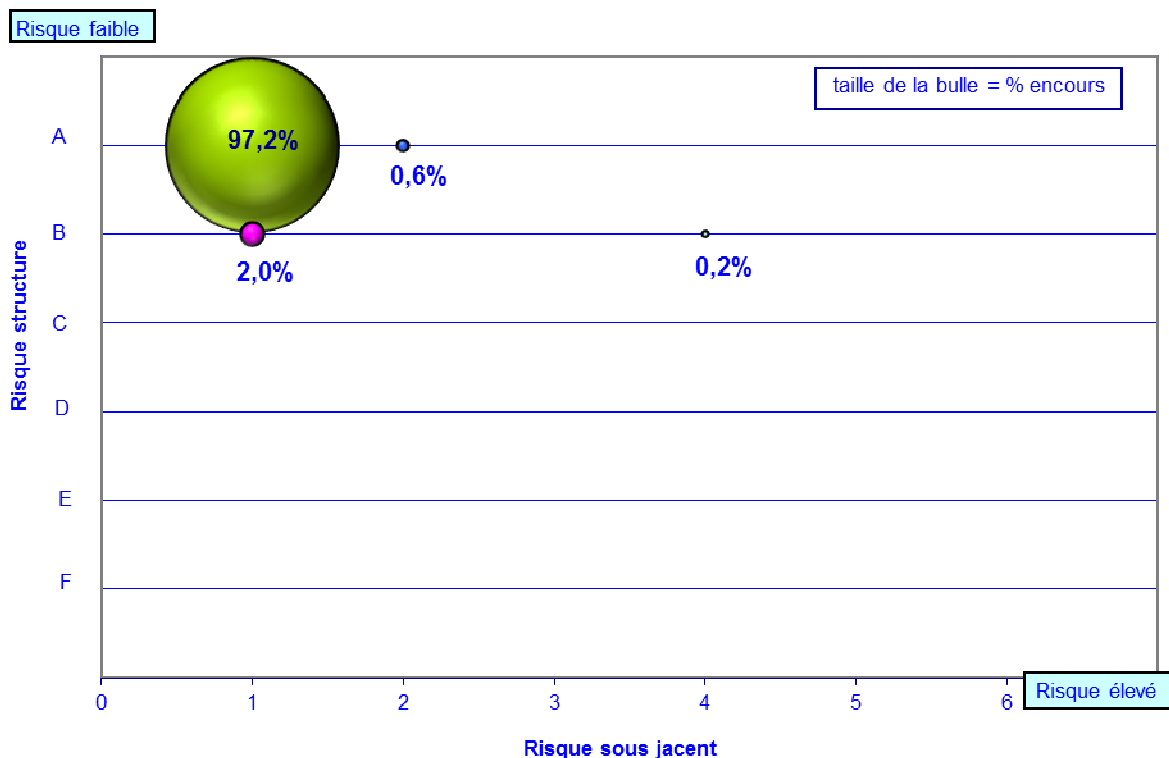
	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro.
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.
3	Ecart d'indice zone euro.
4	Indices zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice zone euro.
5	Ecart d'indices hors zone euro.
6	Autres indices.

	Structures
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption).
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5.
F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6, où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F, où A représente le risque le plus faible.

Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de :

- 57 contrats soit 97,2% de l'encours classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts simples, indexés ou fixes,
- 1 contrat soit 0,5% de l'encours classé en risque A2 : il s'agit d'un prêt indexé sur l'inflation française,
- 3 contrats soit 2% de l'encours classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 3 ou 12 mois,
- 1 contrat soit 0,2% de l'encours classés en risque B4 : il s'agit d'un emprunt à barrière désactivante sur le LIBOR USD 12 mois<sup>3</sup>.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a aucun emprunt dit "toxique" dans son portefeuille de dette. Elle bénéficie d'un **taux moyen de 1,74%** à ce jour, sachant que 91% de son encours a un taux inférieur à 4% et que 9% de son encours a un taux entre 4% et 5,21%.

<sup>3</sup> LIBOR USD 12 mois : London Interbank Offered Rate : il est un indicateur de taux proposés aux banques pour des emprunts en dollars sur le marché interbancaire de Londres. Il est publié chaque jour pour des périodes allant de 1 à 12 mois.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par le budget principal sont détaillées dans le tableau suivant :

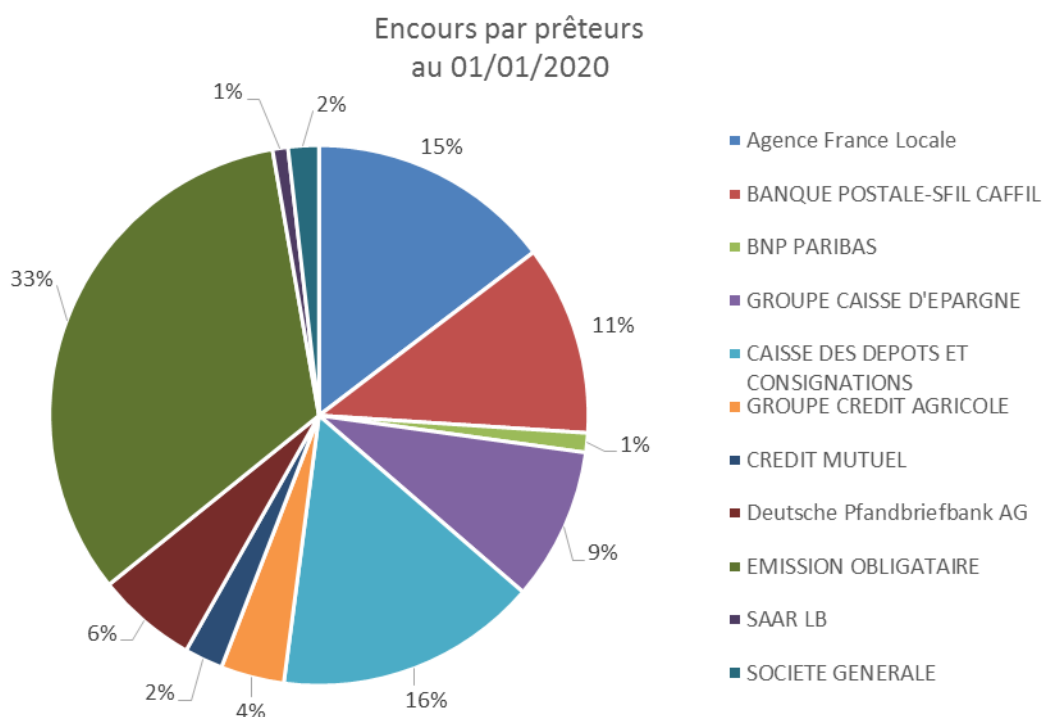
**Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg par type de taux au 01/01/2020 - Budget principal**

N°	Année	Prêteur	Durée	Type de taux	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charrie Giesler	Valorisation Market to market au 20/11/19	Capital	Encours au 01/01/2020	Intérêt	Amortissement	Annuité
3392	2007	C.D.C	15	INFLATION	1,98	2,98	S	A2	-181 071,68	12 875 000,00	3 161 921,83	81 079,11	1 060 220,45	1 141 299,56
3396	2013	C.D.C	15	LIVRET A	0,60	1,35	A	A1	-438 860,03	9 023 433,00	6 015 622,00	81 210,90	601 562,20	682 773,10
3397	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	1,75	A	A1	-3 557 551,44	33 300 000,00	26 640 000,00	466 200,00	1 665 000,00	2 131 200,00
3398	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	1,75	A	A1	-1 591 817,31	14 900 000,00	11 920 000,00	208 600,00	745 000,00	953 600,00
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	0,322	T	A1	-96 233,30	10 000 000,00	4 333 333,22	13 412,91	666 666,68	680 079,59
3394	2011	C.D.C	15	LIVRET A	1,00	1,75	A	A1	-485 930,28	10 000 000,00	4 666 666,56	68 762,18	666 666,68	735 428,86
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	0,847	T	A1	-1 553 569,07	30 000 000,00	18 000 000,00	148 856,99	2 000 000,00	2 148 856,99
401	2017	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,35	0,35	T	A1	-617 813,52	20 000 000,00	16 627 952,70	57 488,60	1 257 358,58	1 314 847,18
103	2015	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	0,72	T	A1	-500 115,01	10 000 000,00	8 000 000,00	56 723,34	666 666,68	723 390,02
108	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,26	0,26	T	A1	-300 363,52	10 000 000,00	9 499 999,99	24 448,43	666 666,68	691 115,11
700	2016	Banque Postale (SFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	0,22	A	A1	-353 340,78	20 000 000,00	17 371 270,92	38 747,58	1 318 703,53	1 357 451,11
701	2017	Banque Postale (SFIL)	15	EURIBOR 3M	0,41	0,41	A	A1	-358 448,30	10 000 000,00	8 515 254,02	34 365,50	661 604,41	695 969,91
704	2019	Banque Postale	15	EONIA	0,56	0,56	T	A1	-191 733,89	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	0,37	A	A1	-194 986,26	10 000 000,00	8 937 541,59	32 903,48	511 645,46	544 548,94
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>									<b>-10 421 834,39</b>	<b>210 098 433,00</b>	<b>153 689 562,83</b>	<b>1 312 799,32</b>	<b>12 487 761,35</b>	<b>13 800 560,37</b>
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	0,76	A	A1	-1 128 628,58	30 000 000,00	22 000 000,00	169 986,67	2 000 000,00	2 169 986,67
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	0,50	T	A1	-350 120,06	10 000 000,00	7 333 333,33	36 108,79	666 666,67	702 775,46
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,46	0,46	T	A1	-727 892,26	20 000 000,00	16 000 000,00	72 692,78	1 333 333,32	1 406 026,10
604	2018	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,30	0,30	T	A1	-328 869,84	10 000 000,00	9 499 999,99	28 291,67	666 666,68	694 958,35
5000	2004	ABN AMRO	20	EURIBOR 12M	0,03	0,00	A	A1	-72 270,82	15 000 000,00	3 750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
6000	2005	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,03	0,00	A	A1	-1 080 856,95	20 000 000,00	6 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6003	2007	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,05	0,00	A	A1	-572 369,49	10 000 000,00	4 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
6004	2008	HSBC	20	EURIBOR 12M	1,00	0,873	A	A1	-795 992,35	10 000 000,00	4 500 000,00	33 561,60	500 000,00	533 561,60
<b>TOTAL : Emprunts obligataires</b>									<b>-5 057 000,35</b>	<b>125 000 000,00</b>	<b>73 083 333,36</b>	<b>340 641,51</b>	<b>7 416 666,67</b>	<b>7 757 308,18</b>
101	2009	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,45	0,037	T	A1	-104 152,48	5 000 000,00	1 666 666,67	609,37	333 333,32	333 942,69
1088	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 1M	0,43	0,00	M	A1	-227 055,47	25 000 000,00	9 606 717,43	0,00	1 807 965,12	1 807 965,12
7005	2006	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,0149	0,00	M	A1	-40 780,33	7 500 000,00	749 999,78	0,00	500 000,00	500 000,00
7006	2006	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,0149	0,00	M	A1	-13 593,44	2 500 000,00	249 999,90	0,00	166 666,68	166 666,68
9104	2009	DEXIA Crédit local	15	EURIBOR 1M	0,49	0,050	M	A1	-43 105,45	10 000 000,00	3 654 175,07	835,29	685 274,06	686 109,35
48005	2008	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,075	0,00	M	A1	-108 006,06	10 000 000,00	2 388 888,58	0,00	666 666,72	666 666,72
1095	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 12M	0,52	0,52	A	A1	-63 428,01	10 000 000,00	4 333 333,29	21 233,33	666 666,68	687 900,01
<b>TOTAL : Emprunts multi-index</b>									<b>-600 121,24</b>	<b>70 000 000,00</b>	<b>22 649 780,72</b>	<b>4 826 572,62</b>	<b>4 849 250,61</b>	
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>									<b>-16 078 955,98</b>	<b>405 098 433,00</b>	<b>249 422 676,91</b>	<b>1 676 118,52</b>	<b>24 731 000,64</b>	<b>26 407 119,16</b>
6002	2006	HSBC	20	5,5% sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	-102 639,12	20 000 000,00	7 000 000,00	230 659,72	1 000 000,00	1 230 659,72
9099	2004	SFIL CFFL (ex DEXIA)	17	7% sur LIBOR12M	0,00	3,79	A	B4	-89 569,74	7 793 894,29	1 396 197,08	53 797,80	681 071,76	734 869,56
9103	2008	SFIL CFFL (ex DEXIA)	13	6% sur EUR12M	0,00	4,20	A	B1	-42 147,84	9 049 983,10	1 791 398,56	76 492,72	873 852,95	950 345,67
100	2008	Crédit Agricole CIB	15	5,75% sur EUR12M	0,00	4,63	A	B1	-198 427,50	10 000 000,00	2 666 666,63	125 524,44	666 666,67	792 191,11
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière</b>									<b>-432 784,20</b>	<b>46 843 877,39</b>	<b>12 854 262,27</b>	<b>486 474,68</b>	<b>3 221 591,38</b>	<b>3 708 066,06</b>
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-600 546,18	4 000 000,00	2 364 842,00	112 150,06	267 230,18	379 380,24
300	2012	SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	-737 137,27	10 000 000,00	5 333 333,38	156 550,00	666 666,66	823 216,66
702	2019	Banque Postale	15	TAUX FIXE	0,00	0,30	T	A1	-198 021,25	10 000 000,00	10 000 000,00	24 201,38	500 000,01	524 201,39
703	2019	Banque Postale	16	TAUX FIXE	0,00	0,15	A	A1	-276 704,27	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
1087	2007	Caisse d'Epargne	15	TAUX FIXE	0,00	4,57	A	A1	-1 194 024,83	10 000 000,00	2 568 607,20	117 385,35	818 239,24	935 624,59
1089	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-774 957,25	10 000 000,00	4 666 666,56	190 358,33	666 666,68	875 025,01
1090	2012	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-388 625,53	3 000 000,00	1 500 000,00	74 242,50	200 000,00	274 242,50
1092	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	-858 823,75	10 000 000,00	7 333 333,28	106 250,00	666 666,68	772 916,68
1093	2016	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	-919 882,47	20 000 000,00	16 514 883,27	131 471,56	1 286 906,84	1 418 378,40
9101	2008	SFIL CFFL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,46	A	A1	-319 318,87	10 000 000,00	2 666 666,63	118 933,33	666 666,67	785 600,00
9102	2009	AFL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,09	T	A1	-387 378,74	8 000 000,00	2 266 666,81	85 935,46	533 333,32	619 268,78
3393	2009	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	4,42	A	A1	-411 354,46	7 000 000,00	2 852 011,83	126 058,92	522 157,90	648 216,82
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-1 353 464,86	15 000 000,00	7 250 000,00	244 227,23	1 000 000,00	1 244 227,23
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	200 372,97	22 397 088,00	20 157 377,40	0,00	1 119 854,30	1 119 854,30
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	94 349,90	8 955 353,00	8 059 817,70	0,00	447 767,65	447 767,65
48004	2008	Crédit Foncier	15	TAUX FIXE	0,00	2,49	A	A1	-184 143,06	10 000 000,00	2 666 666,63	67 322,22	666 666,67	733 988,89
13011	2005	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	3,11	A	A1	-34 362,97	20 000 000,00	1 333 333,24	31 100,00	1 333 333,24	1 364 433,24
13012	2006	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	3,91	A	A1	-105 484,30	10 000 000,00	1 687 892,56	65 996,60	827 763,46	893 760,06
13013	2008	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	4,38	A	A1	-617 833,53	20 000 000,00	5 333 333,37	233 600,00	1 333 333,33	1 566 933,33
13014	2011	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-764 735,50	10 000 000,00	4 666 666,56	187 708,33	666 666,68	854 375,01
19003	2006	Société Générale	15	TAUX FIXE	0,00	3,485	M	A1	-64 448,89	10 000 000,00	1 652 685,61	41 736,01	811 918,61	853 654,62
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe simple</b>									<b>-9 896 525,10</b>	<b>238 352 439,00</b>	<b>120 874 784,03</b>	<b>2 115 227,28</b>	<b>15 001 838,12</b>	<b>17 117 065,40</b>
106	2017	Crédit Agricole CIB	7	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-12 404,49	126 546,08	83 218,96	3 036,62	15 631,78	18 668,40
13019	2017	B.F.C.M.	10	TAUX FIXE	0,00	4,08	M	A1	-53 989,37	379 015,26	283 643,96	10 719,36	34 415,28	45 134,64
<b>TOTAL : Emprunts repris de la Communauté de Communes des Châteaux</b>									<b>-66 393,86</b>	<b>505 561,34</b>	<b>366 862,92</b>	<b>13 755,98</b>	<b>50 047,06</b>	<b>63 803,04</b>
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-19 031 809,17	50 000 000,00	50 000 000,00	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	-8 695 071,96	30 000 000,00	30 0			



## Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 01/01/2020	% Encours	Nbre de contrats
Agence France Locale	84 433 333,50	14,67%	7
BANQUE POSTALE-SFIL CAFFIL	65 394 962,28	11,36%	9
BNP PARIBAS	6 698 175,22	1,16%	2
GROUPE CAISSE D'EPARGNE	52 579 095,92	9,14%	11
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	90 723 417,31	15,76%	9
GROUPE CREDIT AGRICOLE	21 916 552,25	3,81%	5
CREDIT MUTUEL	13 304 869,69	2,31%	5
Deutsche Pfandbriefbank AG	34 627 952,70	6,02%	2
EMISSION OBLIGATAIRE	189 950 000,00	33,00%	9
SAAR LB	5 333 333,38	0,93%	1
SOCIETE GENERALE	10 590 227,20	1,84%	2
<b>TOTAL</b>	<b>575 551 919,46</b>	<b>100,00%</b>	<b>62</b>



La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux

variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2020, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est

susceptible de subir le marché, l'Eurométropole aura recours, le cas échéant, à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Dans un souci de diversification de ses sources de financement, elle envisage de recourir, encore en 2020 à des emprunts auprès de l'Agence France Locale (AFL) à laquelle elle a adhéré par la délibération du 28 novembre 2014 (voir infra)

La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à :

- limiter le volume global de la dette et des charges financières,
- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers

simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera aussi à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait et empruntera des prêts uniquement classés en A1 ou B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2020 s'établissent à :

- **59,6 M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital du budget principal, contre un montant de 52,6 M€ au BP 2019,
- **11 M€** en section de fonctionnement pour les intérêts, contre un montant de 11,7 M€ au BP 2019.

## B) LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

---

L'endettement du **budget annexe de l'eau** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole.

A cela s'est rajouté en 2017 la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de la Communauté de Communes des Châteaux du fait, là aussi, de l'exercice de plein droit par l'Eurométropole de la compétence de l'eau.

L'endettement du **budget annexe de l'assainissement** est la conséquence de la fusion avec la Communauté de Communes des Châteaux et du transfert de 2 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration.

La dette du **budget annexe zone d'aménagement immobilier (ZAI)** correspond à une avance du budget principal depuis la création de budget annexe en 1999. Cette avance est remboursée au budget principal au fur et à mesure de la clôture des zones concernées. La Chambre régionale de comptes a demandé que cette communication, outre dans le budget principal, figure également dans l'état de la dette de la ZAI.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant:

**Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg au 01/01/2020 - Budgets annexes**

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Période	Risque change	Risque Global	Capital	Encours au 01/01/2020	Intérêt	Amortissement	Annuité
1091	2015	Caisse d'Epargne	19,5	TAUX FIXE	3,15	T	A1		387 100,00	289 100,00	8 875,12	19 600,00	28 475,12
1094	2018	Caisse d'Epargne	18,5	TAUX FIXE	1,75	T	A1		70 801,71	59 320,35	1 012,99	3 827,12	4 840,11
<b>TOTAL : Emprunts du budget Eau</b>									<b>457 901,71</b>	<b>348 420,35</b>	<b>9 888,11</b>	<b>23 427,12</b>	<b>33 315,23</b>
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	M	A1		568 522,83	425 465,90	16 079,05	51 622,91	67 701,96
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,20	M	A1		118 009,13	90 758,45	3 623,25	9 872,31	13 495,56
12179	2010	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1		1 200 000,00	133 333,36	0,00	133 333,36	133 333,36
12417	2017	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1		30 160,00	22 620,00	0,00	3 770,00	3 770,00
<b>TOTAL : Emprunts du budget Assainissement</b>									<b>1 916 691,96</b>	<b>672 177,71</b>	<b>19 702,30</b>	<b>198 598,58</b>	<b>218 300,88</b>
	1999	Avance B principal					A1		25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL : Emprunts du budget Zone d'aménagement immobilier</b>									<b>25 044 103,45</b>	<b>20 300 978,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>27 418 697,12</b>	<b>21 321 576,84</b>	<b>29 590,41</b>	<b>222 025,70</b>	<b>251 616,11</b>

Les prévisions de charge de la dette des budgets annexes pour 2020 s'établissent à :

	Budget de l'eau	Budget de l'assainissement
<b>Charges financières</b>	<b>10 000 €</b> (11 000 € au BP 2019)	<b>20 000 €</b> (23 000 € au BP 2019)
<b>Amortissement de la dette</b>	<b>23 600 €</b> (24 000 € au BP 2019)	<b>62 000 €</b> (60 000 € au BP 2019)

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole est :

	Capital	Encours au 01/01/2020	Intérêt	Amortissement	Annuité
Budget principal	885 500 310,73	575 551 919,46	9 776 050,06	45 004 477,19	54 780 527,25
Budget eau	457 901,71	348 420,35	9 888,11	23 427,12	33 315,23
Budget assainissement	1 916 691,96	672 177,71	19 702,30	198 598,58	218 300,88
Budget ZAI (avance budget principal)	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>Budget consolidé</b>	<b>912 919 007,85</b>	<b>596 873 496,30</b>	<b>9 805 640,47</b>	<b>45 226 502,89</b>	<b>55 032 143,36</b>

**L'Agence France Locale:**

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

L'AFL compte aujourd'hui **324 membres** dont 7 départements, 237 villes, 11 métropoles, 23 communautés d'agglomération, 33 communautés de communes, 2 régions, 5 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 4 établissements publics territoriaux.

L'Eurométropole continuera en 2020 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts,



au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Plus de **2,5 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 17% de la dette des collectivités.

L'Agence France Locale est une structure toujours en phase de développement dont les fonds propres augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres, dont l'activité ne cesse de croître et dont les résultats continuent à s'améliorer.

## C) LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **2 050 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020** contre 1 906 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019, correspondant à une annuité prévisionnelle de **100,6 M€** versée par les débiteurs en 2020.

L'essentiel de cet encours (environ 91%) provient des organismes de logement social bénéficiant de financements aidés par l'Etat.

Le principal bénéficiaire de ces garanties d'emprunt est OPHEA (ex CUS Habitat) dont l'encours de **600,6 M€** représente à lui seul près de 29% du total des garanties accordées.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 42 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **68 %** du total garanti :

<b>CUS Habitat</b>	600,6 M€
<b>Habitation Moderne</b>	374,4 M€
<b>DOMIAL ESH</b>	153,1 M€
<b>Habitat de l'III</b>	134,4 M€
<b>C.T.S</b>	127,7 M€

Hormis les logeurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100%, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de :

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50% du montant des emprunts contractés pour le tramway, conformément à la règle de division des risques,

Les autres garanties accordées le sont à des S.A d'HLM, des Sociétés d'Economie Mixte ou des Sociétés Publiques Locales dont l'Eurométropole est membre.

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés par la loi Galland, dont le principal limite à 50% des recettes réelles de fonctionnement, le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, ce ratio ressort à **9,61%** pour 2020 contre 9,85% en 2019.

- la SPL Deux Rives ou SAMINS dont les emprunts ne sont garantis qu'à 80% conformément à la règle du partage des risques pour les opérations d'aménagement.

Aucune garantie n'a été mise en jeu en 2019.

**Etat récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg  
du 01/01/2020 au 31/12/2020**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 01/01/2020	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	2 123 900,00	1 848 796,57	29 528,90	33 375,06	62 903,96
C.T.S (Bus)	6 000 000,00	4 068 270,00	93 735,73	509 455,00	603 190,73
C.T.S (Tram)	190 785 863,60	123 625 413,73	2 788 789,53	8 775 253,58	11 564 043,11
S.E.R.S	18 640 750,33	7 647 258,17	197 651,18	773 674,06	971 325,24
SEM LOCUSEM	523 250,00	208 708,26	4 176,08	25 354,99	29 531,07
GIP IRCAL	21 401 577,50	19 816 853,94	694 099,20	905 556,32	1 599 655,52
SPL Deux Rives	32 000 000,00	32 000 000,00	464 906,66	0,00	464 906,66
SEM Pôle Funéraire	425 000,00	283 030,80	4 426,82	41 774,27	46 201,09
Fondation Home Protestant	155 797,98	96 672,67	872,86	5 236,54	6 109,40
SA d'HLM I.C.F Nord Est	25 054 941,28	21 114 992,22	380 491,60	943 310,96	1 323 802,56
SEDES (ex SOCOLOPO)	41 132 157,60	26 835 874,32	387 269,60	1 438 315,50	1 825 585,10
Société Coopérative Habitat de l'III	150 759 428,32	134 387 744,45	1 180 855,76	3 689 155,41	4 870 011,17
SA d'HLM Logis-Est	3 439 446,69	3 291 233,73	18 101,78	74 718,42	92 820,20
SA d'HLM NLE (CDC Habitat)	122 964 593,79	107 041 390,80	1 273 220,71	2 721 358,39	3 994 579,10
CDC Habitat (ex SNI)	716 510,35	69 758,24	4 534,29	69 758,24	74 292,53
ADOMA	12 767 021,00	9 494 174,55	64 047,11	530 063,01	594 110,12
SA d'HLM Batigère Nord-Est	119 597 859,31	110 018 599,08	1 864 675,05	2 429 877,47	4 294 552,52
SA d'HLM Immobilière 3F	93 665 466,09	71 652 171,84	1 082 235,38	2 483 092,81	3 565 328,19
Fondation Saint-Thomas	370 000,00	179 381,24	3 085,30	25 673,07	28 758,37
Pierres et Territoires de France	1 590 000,00	625 380,50	6 230,54	182 807,38	189 037,92
SCI Maison Universitaire Internationale	5 679 000,00	5 293 778,35	96 814,52	140 080,60	236 895,12
SAEML Habitation Moderne	445 356 862,39	374 390 390,41	4 985 472,21	13 626 784,05	18 612 256,26
Habitat Moderne de Reichstett	1 085 749,16	940 284,68	7 348,97	25 035,79	32 384,76
Asso de gestion des équipements sociaux	1 700 000,00	1 022 516,71	13 803,98	170 300,20	184 104,18
Résidences sociales de France	1 212 929,90	1 123 940,77	6 181,68	22 554,02	28 735,70
OPHEA (ex C.U.S Habitat)	704 401 413,50	600 562 506,09	6 969 651,03	21 693 025,96	28 662 676,99
DOMIAL ESH	177 917 131,57	153 141 171,46	1 851 875,09	3 838 056,62	5 689 931,71
O.P.U.S 67	5 671 615,66	3 589 661,54	71 672,27	207 970,48	279 642,75
VILOGIA	21 486 276,71	21 398 427,42	259 154,43	369 794,94	628 949,37
Association Arts et Industries	13 400 000,00	10 854 615,73	213 686,79	359 511,00	573 197,79
Fondation Vincent de Paul (transfert Emmaüs)	601 804,05	239 132,55	3 706,55	24 238,29	27 944,84
Foyer Moderne de Schiltigheim	37 343 382,76	32 399 150,77	464 466,61	933 911,92	1 398 378,53
Association Amitel	5 169 014,11	4 186 749,25	36 132,39	113 375,14	149 507,53
Association Maison Bethlehem	2 309 000,00	1 104 376,39	30 921,41	124 715,99	155 637,40
Société Foncière Habitat et Humanisme	3 785 360,00	3 644 596,29	29 054,30	80 769,65	109 823,95
Fédération de charité CARITAS	1 090 000,00	594 350,73	6 207,63	56 714,72	62 922,35
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	50 124 619,77	45 466 152,24	673 617,63	962 849,25	1 636 466,88
NEOLIA	100 677 666,24	77 898 677,17	945 017,97	2 605 577,56	3 550 595,53
PROCIVIS Habitat Alsace	1 340 000,00	665 293,44	6 236,57	7 013,87	13 250,44
Présence Habitat	481 896,00	432 192,01	2 377,06	10 350,06	12 727,12
S.C.I Strasbourg Eurométropole Accession	14 895 000,00	14 823 758,68	126 250,06	75 151,86	201 401,92
SIBAR (transfert La Strasbourgeoise)	41 711 198,69	21 323 858,70	348 382,09	1 750 817,72	2 099 199,81
AMELOGIS	800 000,00	777 014,55	7 683,27	23 216,17	30 899,44
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 482 353 484,35</b>	<b>2 050 178 301,04</b>	<b>27 698 648,59</b>	<b>72 879 626,34</b>	<b>100 578 274,93</b>

## V. BUDGET DES TRANSPORTS COLLECTIFS

### A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est en augmentation de **8,2 M€** par rapport au BP 2019. Elle s'établit à **134,7 M€** contre **126,5 M€** au BP 2019.

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES TRANSPORTS COLLECTIFS - Exercice 2020			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>2 812 275</b>	<b>2 888 684</b>	<b>2,72%</b>
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	500 000	400 000	-20,00%
> Catalogues et imprimés	100 000	60 000	-40,00%
> Honoraires et frais d'acte et contentieux	274 000	280 000	2,19%
> Autres	1 938 275	2 148 684	10,86%
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>0,00%</b>
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	1 300 000	1 300 000	0,00%
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>117 775 260</b>	<b>124 531 331</b>	<b>5,74%</b>
> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	117 059 260	123 807 706	5,76%
* Contribution forfaitaire à la CTS	115 090 000	121 800 000	5,83%
* Autres subventions	1 969 260	2 007 706	1,95%
> Autres charges de gestion courante	716 000	723 625	1,06%
<b>4 Charges exceptionnelles</b>	<b>57 465</b>	<b>14 985</b>	<b>-73,92%</b>
> Annulation de titres sur ex. antérieurs	57 465	14 985	-73,92%
<b>5 Atténuation de produits</b>	<b>405 000</b>	<b>365 000</b>	<b>-9,88%</b>
> Remboursement Versement transport	405 000	365 000	-9,88%
<b>6 Financement de la section d'investissement</b>	<b>4 150 000</b>	<b>5 600 000</b>	<b>34,94%</b>
> Amortissements	4 150 000	5 600 000	34,94%
<b>AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>4 150 000</b>	<b>5 600 000</b>	<b>34,94%</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>126 500 000</b>	<b>134 700 000</b>	<b>6,48%</b>

L'évolution des dépenses s'explique notamment par la subvention d'exploitation versée à la CTS, en forte hausse de **+6,7 M€** à **121,8 M€** au BP 2020 (voir infra).

L'autofinancement augmente de **1,4 M€** à **5,6 M€** au BP 2020 contre **4,2 M€** au BP 2019, en raison de la hausse de la dotation aux amortissements.

## Zoom sur la contribution forfaitaire versée à la CTS

L'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports verse annuellement à la CTS, en charge d'exploitation de son réseau de tramway et de bus, une contribution permettant de couvrir :

- le déficit d'exploitation de la CTS (écart entre les charges d'exploitation et les recettes commerciales)
- les charges financières (amortissements, provisions) liées aux investissements supportés par la CTS, tels que les extensions du réseau ou l'acquisition de matériel roulant.

Par conséquent, toutes les nouvelles offres et les nouveaux services proposés (extension d'une ligne de tramway...), ou modification de la politique tarifaire impactent le montant de la contribution nécessaire à l'équilibre financier du service.

Le BP 2020 permet d'intégrer dans la contribution les nouvelles orientations en matière d'offre de transports collectifs :

Nouveaux services proposés	Impact sur le BP 2020
Transport à la demande	3 200 000 €
Création de la ligne H de Bus à Haut Niveau de Service	2 700 000 €
Impact de l'extension de la ligne E à la Robertsau + offres complémentaires (navette Robertsau, renforcements de lignes...)	1 700 000 €
Phase 1 de l'extension de la ligne F à Koenigshoffen + impact sur la ligne B	600 000 €
Rames supplémentaires pour la ligne E	200 000 €

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES TRANSPORTS COLLECTIFS - Exercice 2020			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	
<b>1 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	
> Forfait de post stationnement		1 000 000	
<b>2 Impôts et taxes</b>	<b>102 800 000</b>	<b>108 500 000</b>	<b>5,54%</b>
> Versement transport	102 800 000	108 500 000	5,54%
<b>3 Dotations, participations et autres produits de gestion courante</b>	<b>22 255 200</b>	<b>23 578 600</b>	<b>5,95%</b>
> Dotation Générale de Décentralisation (Transport scolaire)	1 913 218	1 913 218	0,00%
> Participation du budget principal	18 750 000	20 600 000	9,87%
> Participation de l'Etat	1 130 000	600 000	-46,90%
> Participation de la Région	232 932	232 932	0,00%
> Participation du Département	152 450	152 450	0,00%
> Prouduit marché TPMP	76 600	80 000	4,44%
<b>5 Produits exceptionnels</b>	<b>1 444 800</b>	<b>1 621 400</b>	<b>12,22%</b>
> Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	1 350 000	1 600 000	18,52%
> Mandats annulés	94 800	21 400	-77,43%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>126 500 000</b>	<b>134 700 000</b>	<b>6,48%</b>

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, le produit du versement transport est en hausse de **5,7 M€** et s'établit à **108,5 M€** (+5,5%). Par ailleurs, une nouvelle recette de **1 M€** est inscrite, correspondant au reversement de la moitié du produit du Forfait de post stationnement.

La contribution du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **20,6 M€** au BP 2020, en hausse de **1,8 M€** par rapport au BP 2019.

## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

---

La **section d'investissement** s'élève à 7,8 M€, dont 6 M€ de dépenses opérationnelles.

Les principales dépenses opérationnelles concernent :

- Les subventions d'équipement pour le renouvellement des bus et des tramways (3,7 M€),
- les subventions reversées à la CTS pour les nouvelles extensions du réseau de tramway pour 0,7 M€ pour Koenigshoffen,
- le schéma bus 2020 pour 0,7 M€,

- la mise en accessibilité des arrêts de bus et de tramways pour 0,4 M€
- les actions renforçant la sécurité et la circulation des transports en commun pour 0,4 M€

Les **recettes d'investissement** se composent de subventions pour 0,8 M€ pour les extensions de tramway, ainsi que de 5,6 M€ d'autofinancement.

Une prévision d'emprunt de 1,2 M€ assure l'équilibre de la section d'investissement.

## VI. BUDGET DE L'EAU

### A) SECTION D'EXPLOITATION

La **section d'exploitation** du budget annexe de l'eau s'équilibre à hauteur de 44,7 M€, en baisse de 1,1% par rapport au BP 2019, qui s'établissait à 45,2 M€.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2020				
SECTION D'EXPLOITATION				
NATURE DES DEPENSES		Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	%
<b>1</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>12 259 800</b>	<b>11 455 900</b>	<b>-6,56%</b>
>	Achats et variation de stocks	2 319 000	2 383 900	2,80%
	<i>Energie</i>	928 500	920 500	-0,86%
	<i>Matériel</i>	937 500	977 000	4,21%
	<i>Eau</i>	453 000	486 400	7,37%
>	Autres charges et charges externes	4 299 700	4 131 000	-3,92%
	<i>Entretien</i>	779 500	734 500	-5,77%
	<i>Services extérieurs</i>	2 037 000	1 906 500	-6,41%
	<i>Autres services extérieurs</i>	1 483 200	1 490 000	0,46%
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	2 141 100	2 141 000	0,00%
	<i>Redevances versées aux agences (prélèvements d'eau)</i>	2 072 000	2 072 000	0,00%
	<i>Autres taxes</i>	69 100	69 000	-0,14%
>	Remboursement au budget principal des charges de gestion	3 500 000	2 800 000	-20,00%
<b>2</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>8 600 000</b>	<b>8 400 000</b>	<b>-2,33%</b>
>	Remboursement au budget principal des charges de personnel	8 600 000	8 400 000	-2,33%
<b>3</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>38 000</b>	<b>90 000</b>	<b>136,84%</b>
>	Autres charges de gestion courante	38 000	90 000	136,84%
<b>4</b>	<b>Charges financières</b>	<b>11 000</b>	<b>10 000</b>	<b>-9,09%</b>
<b>5</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>539 000</b>	<b>480 000</b>	<b>-10,95%</b>
>	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	#DIV/0
>	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	410 000	360 000	-12,20%
>	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	118 000	110 000	-6,78%
>	Autres charges exceptionnelles	11 000	10 000	-9,09%
<b>6</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>10 540 000</b>	<b>10 480 000</b>	<b>-0,57%</b>
>	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution domestique	10 540 000	10 480 000	-0,57%
<b>7</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>412 200</b>	<b>384 100</b>	<b>-6,82%</b>
<b>8</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>12 800 000</b>	<b>13 400 000</b>	<b>4,69%</b>
>	Amortissements	8 700 000	8 900 000	2,30%
>	Virement à la section d'investissement	4 100 000	4 500 000	9,76%
<b>9</b>	<i>Remboursement en capital des emprunts</i>	24 000	23 600	-1,67%
<b>8 - 9</b>	<b>AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>12 776 000</b>	<b>13 376 400</b>	<b>4,70%</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>45 200 000</b>	<b>44 700 000</b>	<b>-1,11%</b>

Cette évolution s'explique essentiellement par :

- des charges de gestion en diminution de 1,1 M€ correspondant à de moindres remboursements au budget principal suite à la révision de la répartition des charges communes,
- le remboursement des frais de personnel au budget principal en baisse de 0,2 M€,
- l'augmentation du financement de la section d'investissement de 0,6 M€.

**BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2020**

**SECTION D'EXPLOITATION**

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	%
<b>1</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>44 103 600</b>	<b>43 486 000</b>	<b>-1,40%</b>
>	Ventes d'eau	40 822 600	40 590 000	-0,57%
	<i>Ventes d'eau aux abonnés</i>	<i>30 282 600</i>	<i>30 110 000</i>	<i>-0,57%</i>
	<i>Redevance pour pollution d'origine domestique</i>	<i>10 540 000</i>	<i>10 480 000</i>	<i>-0,57%</i>
>	Ventes de produits résiduels	20 000	20 000	0,00%
>	Travaux	775 000	775 000	0,00%
	<i>Travaux (branchements d'immeubles au réseau)</i>	<i>750 000</i>	<i>750 000</i>	<i>0,00%</i>
	<i>Travaux (réparations diverses)</i>	<i>25 000</i>	<i>25 000</i>	<i>0,00%</i>
>	Prestations de services	2 486 000	2 101 000	-15,49%
<b>2</b>	<b>Production immobilisée</b>	<b>150 000</b>	<b>400 000</b>	<b>166,67%</b>
>	Travaux en régie	150 000	400 000	166,67%
<b>3</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>32 500</b>	<b>3 500</b>	<b>-89,23%</b>
<b>4</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>52 400</b>	<b>30 000</b>	<b>-42,75%</b>
<b>5</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>861 500</b>	<b>780 500</b>	<b>-9,40%</b>
>	Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	850 000	750 000	-11,76%
>	Autres produits exceptionnels	11 500	30 500	165,22%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>45 200 000</b>	<b>44 700 000</b>	<b>-1,11%</b>

Les recettes d'exploitation diminuent en raison de :

- la baisse des assiettes de facturation des ventes d'eau, engendrant un moindre produit (-0,2 M€ par rapport au BP 2019),
- de moindres recettes liées aux locations de compteurs (-0,4 M€),
- la baisse des retraitements de subventions (-0,1 M€),

- les travaux en régie, qui augmentent de +0,2 M€ par rapport au BP 2019.

## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** proposées s'élèvent à 31,9 M€ au BP 2020.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 25,8 M€ et concernent :

- le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour 11,6 M€,
- les travaux sur le réseau d'eau potable (7,6 M€),
- les travaux sur les ouvrages et les bâtiments d'exploitation (4,6 M€),
- l'acquisition de véhicules et d'engins pour 0,7 M€.

Les recettes sont composées de 1 M€ de subventions versées par l'agence de l'eau pour le schéma directeur, et de 13,4 M€ d'autofinancement.

L'équilibre est assuré par la prévision d'emprunt de 13,3 M€, qui pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2019.

## VII. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

### A) SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2020				
SECTION D'EXPLOITATION				
NATURE DES DEPENSES		Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	%
<b>1</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>24 567 700</b>	<b>24 594 775</b>	<b>0,11%</b>
>	Achats et variation de stocks	765 800	767 800	0,26%
	<i>Energie</i>	510 000	506 000	-0,78%
	<i>Matériel</i>	255 800	261 800	2,35%
>	Autres charges et charges externes	21 082 900	21 406 475	1,53%
	<i>Entretien</i>	780 700	930 300	19,16%
	<i>Services extérieurs</i>	18 393 200	18 542 900	0,81%
	<i>Autres services extérieurs</i>	1 909 000	1 933 275	1,27%
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	19 000	20 500	7,89%
>	Remboursement au budget principal des charges de gestion	2 700 000	2 400 000	-11,11%
<b>2</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>6 800 000</b>	<b>7 200 000</b>	<b>5,88%</b>
>	Remboursement au budget principal des charges de personnel	6 800 000	7 200 000	5,88%
<b>3</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0,00%</b>
>	Autres charges de gestion courante	25 000	25 000	0,00%
<b>4</b>	<b>Charges financières</b>	<b>23 000</b>	<b>20 000</b>	<b>-13,04%</b>
<b>5</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>850 000</b>	<b>966 500</b>	<b>13,71%</b>
>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	430 000	430 000	0,00%
>	Subventions exceptionnelles (aides déconnexion eaux pluviales)	410 000	534 500	30,37%
>	Autres charges exceptionnelles	10 000	2 000	-80,00%
<b>6</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>6 840 000</b>	<b>6 760 000</b>	<b>-1,17%</b>
>	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux	6 840 000	6 760 000	-1,17%
<b>7</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>344 300</b>	<b>283 725</b>	<b>-17,59%</b>
<b>8</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>12 150 000</b>	<b>10 150 000</b>	<b>-16,46%</b>
>	Amortissements	10 000 000	9 400 000	-6,00%
>	Virement à la section d'investissement	2 150 000	750 000	-65,12%
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>51 600 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>-3,10%</b>

Les **dépenses d'exploitation** sont en baisse de 1,6 M€, passant de 51,6 M€ en 2019 à 50 M€ en 2020.

Cette évolution s'explique par des hausses de crédits pour ce qui est des frais d'entretien et des frais extérieurs (+0,3 M€), et des frais de personnels

remboursés au budget principal (+0,4 M€). Par ailleurs, le remboursement des frais d'administration général est en baisse de 0,3 M€. Enfin, l'autofinancement dégagé est en forte baisse de 2 M€ passant de 12,2 M€ au BP 2019 à 10,2 M€ au BP 2020.



**BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2020**

**SECTION D'EXPLOITATION**

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	%
<b>1 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>48 952 000</b>	<b>48 574 000</b>	<b>-0,77%</b>
> Travaux	1 601 000	1 694 000	5,81%
<i>Travaux (branchements d'immeubles au réseau)</i>	1 200 000	1 254 000	4,50%
<i>Travaux (exécutés pour le compte de tiers)</i>	401 000	440 000	9,73%
> Prestations de services	47 351 000	46 880 000	-0,99%
<i>Redevance d'assainissement collectif</i>	19 189 200	18 999 000	-0,99%
<i>Redevance d'épuration</i>	15 791 000	15 941 000	0,95%
<i>Redevance pour modernisation des réseaux de collecte</i>	6 840 000	6 760 000	-1,17%
<i>Redevance d'assainissement non collectif - contrôle des installations</i>	23 000	15 000	-34,78%
<i>Contribution de la CUS à l'évacuation des eaux pluviales</i>	3 400 000	3 400 000	0,00%
<i>Autres prestations de services (contrôle des rejets)</i>	50 000	20 000	-60,00%
<i>Autres prestations de services (prime et surprime d'épuration)</i>	2 020 000	1 700 000	-15,84%
<i>Autres prestations de services (instruction des dossiers)</i>	37 800	45 000	19,05%
<b>2 Production immobilisée</b>		<b>50 000</b>	
> Travaux en régie		50 000	
<b>3 Subventions d'exploitation</b>	<b>323 000</b>	<b>201 000</b>	<b>-37,77%</b>
<b>4 Autres produits de gestion courante</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>5 Produits exceptionnels</b>	<b>2 315 000</b>	<b>1 165 000</b>	<b>-49,68%</b>
> Quote-part des subv. d'inv. transférée au compte de résultat	2 300 000	1 150 000	-50,00%
> Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 000	10 000	0,00%
> Autres produits exceptionnels	5 000	5 000	0,00%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>51 600 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>-3,10%</b>

La diminution des recettes s'explique par la forte baisse des retraitements de subventions (-1,2 M€). Par ailleurs, la prime d'épuration (-0,3 M€) ainsi que

le produit de la redevance d'assainissement (-0,1 M€) sont en baisse par rapport au BP 2019.

## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à 30,1 M€ au BP 2020 .

Les crédits d'équipement diminuent et s'élèvent à 25,3 M€ ; ils concernent :

- le schéma directeur d'assainissement (13,9 M€),
- les travaux sur le réseau d'assainissement pour 6,8 M€,
- l'amélioration du réseau d'assainissement (2,4 M€)
- l'acquisition de véhicules et d'engins (1 M€)

Les recettes d'investissement se composent principalement de 4,9 M€ de subventions pour le

schéma directeur de l'assainissement, de 2,3M€ de FCTVA, et d'un autofinancement de 10,2 M€.

La prévision d'emprunt de 9,7 M€ permet d'équilibrer la section d'investissement. Cette prévision pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2019.

## VIII. BUDGET DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER

Le budget des zones d'aménagement immobilier est établi selon la méthode de l'inventaire simplifié permanent. Le volume des dépenses et des recettes correspond en grande partie à des écritures techniques de gestion de stock.

**Pour la section de fonctionnement**, les seules inscriptions correspondent aux mouvements d'ordre nécessaires à la gestion des stocks de terrains aménagés.

**Pour la section d'investissement**, il convient de prendre uniquement en compte les crédits inscrits sur les autorisations de programmes qui sont de 1,8 M€ en 2020.

Les autres crédits inscrits correspondent à des écritures de gestion de stock.

Les principales dépenses d'investissements opérationnels sont relatives à l'achat des terrains, aux frais d'études, et aux travaux à réaliser notamment sur:

- la zone d'Eschau (0,6 M€),
- la zone de la Vigie 2 à Ostwald (0,4 M€),
- la zone de la Redoute à Niederhausbergen - Mundolsheim (0,3 M€),
- la zone d'Holtzheim Extension Est (0,2 M€).

## IX. BUDGET DES ORDURES MENAGERE

### A) SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES ORDURES MENAGERES - Exercice 2020			
SECTION D'EXPLOITATION			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>480 230</b>	<b>627 493</b>	<b>30,67%</b>
> Achats et variation de stocks	1 310	1 310	0,00%
> Autres charges et charges externes	438 920	576 183	31,27%
<i>Entretien</i>	6 000	10 000	66,67%
<i>Services extérieurs</i>	377 120	512 183	35,81%
<i>Autres services extérieurs</i>	55 800	54 000	-3,23%
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	40 000	50 000	25,00%
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>80 000</b>	<b>100 000</b>	<b>25,00%</b>
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	80 000	100 000	25,00%
<b>3 Charges financières</b>	<b>1 000</b>	<b>500</b>	<b>-50,00%</b>
<b>4 Charges exceptionnelles</b>		<b>15 000</b>	
> Titres annulés sur exercices antérieurs		15 000	
<b>5 Dépenses imprévues</b>	<b>28 770</b>	<b>17 007</b>	<b>-40,89%</b>
<b>6 Financement de la section d'investissement</b>	<b>160 000</b>	<b>90 000</b>	<b>-43,75%</b>
> Amortissements	50 000	40 000	-20,00%
> Virement à la section d'investissement	110 000	50 000	-54,55%
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>750 000</b>	<b>850 000</b>	<b>13,33%</b>

La section d'exploitation en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2019, s'équilibre à hauteur de 850 K€.

Cette évolution s'explique en dépenses notamment par l'augmentation des frais de sous-traitance des

déchetteries, inscrits sur la base du réalisé des exercices passés (+0,1 M€).

L'autofinancement en baisse de 70 K€ s'établit à 90 K€.

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES ORDURES MENAGERES - Exercice 2020			
SECTION D'EXPLOITATION			
NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	%
<b>1 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>725 000</b>	<b>730 000</b>	<b>0,69%</b>
> Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	680 000	730 000	7,35%
> Autres produits d'activités	45 000		-100,00%
<b>2 Autres produits de gestion courante</b>		<b>84 000</b>	
> Produits divers de gestion courante (soutien éco-organismes & vente matières)		84 000	
<b>3 Produits exceptionnels</b>	<b>25 000</b>	<b>36 000</b>	<b>44,00%</b>
> Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	10 000	10 000	
> Autres produits exceptionnels	15 000	26 000	0,00%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>750 000</b>	<b>850 000</b>	<b>13,33%</b>

Concernant les recettes d'exploitation, leur hausse est due au produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (+50K€), ainsi qu'aux produits de la vente de matières, et de soutien aux éco-organismes (+84K€).

## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est stable par rapport au BP 2019 et s'équilibre à hauteur de 160 K€,

Les dépenses concernent les travaux réalisés dans les déchetteries et les acquisitions de bacs, et sont

intégralement couvertes en recettes par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation.